

OBERRHEINRAT – CONSEIL RHÉLAN

SÉANCE PLÉNIÈRE / PLENARSITZUNG

lundi 19 juin 2017 / Montag, 19. Juni 2017

10h00 / 10:00 Uhr

Landratsamt Lörrach

Ordre du jour / Tagesordnung

1. Ouverture et accueil par le présidentp. 1
2. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2016p. 8
3. « L'importance de la coopération transfrontalière et sa valeur ajoutée pour l'Europe »
Intervenante : Gisela Erler, conseillère d'État pour la société civile et la participation citoyenne au ministère d'État du Bade - Wurtembergp. 3
4. « Actualités de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur »
Intervenante : Bärbel Schäfer, vice-présidente de la Conférence du Rhin supérieur, présidente du gouvernement, Regierungspräsidium de Fribourgp. 8
5. Rapport du président sur les résolutions en coursp. 13
6. Révision de la convention et du règlement intérieur du Conseil Rhélanp. 14

7. Travaux et nouveaux projets de résolutions des commissions – Rapports des présidents des commissions	
a) Commission Transports, Aménagement du territoire et Entraide en cas de catastrophe Rapporteur : Christoph Schnaudigel, président	p. 14
b) Commission Économie, Marché du travail et Santé Rapporteur : Peter Brodbeck, président	p. 16
c) Commission Culture, Jeunesse, Éducation et Sport Rapporteur : Barbara Schleicher-Rothmund, présidente Résolution : Projets et expériences tirés de la pratique de la formation transfrontalière dans la région du Rhin supérieur	p. 17
d) Commission Agriculture, Environnement, Climat et Énergie Rapporteur : Daniel Adrian, président	
Résolution : Espèces végétales et animales invasives dans la région du Rhin	p. 19
8. Nouveaux projets de résolutions du bureau	p. 31
9. Élections au bureau	p. 39
10. Divers.....	p. 42

Participants

Délégation du Bade-Wurtemberg :

Josef Frey (président du Conseil Rhénan); Rainer Balzer, Marion Dammann, Sylvia Felder, Marion Gentges, Hanno Hurth, Jürgen Keck, Rüdiger Klos, Joachim Kößler, Frank Mentrup, Margret Mergen, Reinhold Pix, Patrick Rapp, Gabi Rolland, Barbara Saebel, Alexander Schoch, Felix Schreiner, Andrea Schwarz, Christoph Schnaudigel, Rainer Stickelberger.

Délégation de Rhénanie- Palatinat :

Matthias Ackermann, Fritz Brechtel, Theo Kautzmann, Barbara Schleicher-Rothmund, Martin Louis Schmidt, Christine Schneider.

Membres d'Alsace :

Daniel Adrian, Oliver Becht, Jean-Marie Belliard, Rémi Bertrand, Jean-Luc Bohl, Etienne Burger, Christian Debeve, Claudine Ganter, Bernard Gerber, Daniel Hoeffel, Jean-Louis Hoerle, Marianne Horny-Gonier, Evelyne Isinger, Virginie Joron, Eliane Klein, Francis Kleitz, Laurence Muller-Bronn, Frédéric Pfliegersdoerffer, Roland Ries, Jean Rottner, Pascale Schmidiger, Cléo Schweizer, Claude Sturni, Marion Wilhelm, Christèle Willer, Huguette Zeller, Christian Zimmermann, Jean-Marie Zoellé.

Membres du Nord-Ouest de la Suisse :

Roland Agustoni, Elisabeth Augstburger, Peter Brodbeck, Hans Büttiker, Christoph Hänggi, Mariane Hollinger, Monika Kornmayer, Christian Moesch, Helen Schai-Zigerlig, Heinrich Überwasser, Daniel Vulliamy, Christian von Wartburg.

Invités :

Tim Cuénod, Gisela Eler, Kirsten Köppler, Nicolette Kressl, Markus Lapp, Stephan Luethi-Brüderlin, Bruno Mathieu, Michael von Passavant, Beat K. Schaller, Bärbel Schäfer.

Administration :

Marie Back, Armin Bledemann, Stefan Böhm, Corinne Bourger, Joëlle Annabell Buchner, Tobias Fahrländer, Marcel Friesecke, Dieter Grünert, Eva Gschwind, Patrice Hars-ter, Reinhard Höhle, Dieter Karlin, Maria Koukovicis, Dominique Langenbach, Anja Laubner, Frédéric Messinéo, Suzanna Neib, Vera Nette, Fabian Reidinger, Yasemine Soulaïmani-Hartmann.

Point 1

Ouverture et accueil par le président

Le président, M. Josef Frey, ouvre la réunion à 10h05 et salue les personnes présentes, en particulier Mme Gisela Erler, conseillère d'État.

Il précise qu'à la suite de la journée mémorable des élections en République Française, il souhaite tout d'abord accueillir et féliciter les collègues français ici présents. La France, par ce résultat électoral, a voté stabilité et ouverture sur le monde. La région du Rhin supérieur va certainement aussi pouvoir profiter de ces impulsions dans la coopération transfrontalière tout en envoyant des impulsions à Paris ou en recevant de Paris.

Le rapport de la Conférence du Rhin supérieur ne sera pas présenté par M. Fratacci, mais par la vice-présidente de la Conférence du Rhin supérieur, Mme Schäfer, présidente du gouvernement de Fribourg, étant donné que M. Fratacci a été appelé à entrer en fonction au ministère de l'Intérieur du nouveau gouvernement. Le Conseil Rhénan lui souhaite bonne chance et succès dans ses nouvelles activités.

En Suisse, il y a également eu des élections. Le président salue le nouveau vice-président venu de Suisse, M. Christian von Wartburg qui est également président de la commission Regio de Bâle-Ville.

Il remercie Mme Dammann en sa qualité de Landrätin pour avoir aimablement mis à disposition ces salles du Landratsamt de Lörrach. De concert avec le Landkreis de Lörrach, le Conseil Rhénan s'emploie depuis 20 ans à susciter des améliorations concrètes dans cet espace de vie commun qu'est la région du Rhin supérieur. L'ordre du jour prévoit, après l'exposé de Mme Erler, conseillère d'État, quelques résolutions intéressantes mettant l'être humain au centre des préoccupations ainsi que des missions qui se résolvent mieux de manière bi- ou trinationale que nationale.

Ces missions incluent le fait que des êtres humains requérant de l'aide en situation d'urgence devraient être en droit de recevoir l'aide nécessaire dans les meilleurs délais. La résolution visant à renforcer la coopération transfrontalière des organismes de secours dans la région du Rhin supérieur doit permettre de créer ou d'améliorer les conditions préalables à cela, sachant que l'on peut s'appuyer sur de bons travaux liminaires sous forme de conventions existantes. Toutefois, il reste toujours des obstacles administratifs et juridiques à faire disparaître. Un exemple qui montre depuis quelques années à quel point la coopération peut fonctionner efficacement est celui du bateau-pompe franco-allemand qui est actif des deux côtés du Rhin entre Strasbourg et Kehl.

C'est l'une de ces missions pouvant servir d'angle d'attaque à la coopération transfrontalière. Le Conseil Rhénan se propose de soutenir cela au moyen des résolutions qui

vont être adoptées au cours de la présente réunion et qui sont destinées à prouver leur efficacité.

Autre bon exemple de l'assistance mutuelle et pratique au niveau transfrontalier dans des situations d'urgence, le vademecum en faveur d'une protection transfrontalière de l'enfance, produit récemment par l'Euro-Institut pour la coopération transfrontalière. Il décrit en deux langues et de façon très pratique les procédures respectives, allemandes et françaises, sur la protection de l'enfance en expliquant à l'attention des personnels administratifs des deux côtés de la frontière ce qu'ils peuvent faire en cas d'abus transfrontaliers sur des enfants.

Au cours de la semaine passée, il a déjà pu faire de la publicité pour ce vademecum à l'occasion d'une réunion de commission du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe à Belgrade, car la commission de la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe y a exposé les normes contre l'exploitation sexuelle des mineurs et présenté un rapport de situation. L'exploitation sexuelle de mineurs ne s'arrête pas aux frontières nationales. Il remercie le président de l'Euro-Institut pour ce fil conducteur binational qui pourrait servir d'exemple à d'autres régions transfrontalières.

En tant qu'instance trinationale, le Conseil Rhénan est également caractérisé par le multilinguisme de ses régions frontalières. La communication ne se trouve pas simplifiée si chacun ne parle que sa propre langue. Les enfants devraient être familiarisés tôt à la langue du voisin. Dans le Bade-Wurtemberg l'enseignement des langues étrangères fait actuellement l'objet d'une évaluation dans les écoles primaires. Dans un courrier adressé à la ministre de l'Éducation du Bade-Wurtemberg, il avait déjà attiré l'attention début 2017 sur les résolutions adoptées par le Conseil Rhénan ainsi que sur la Charte du Rhin supérieur sur la promotion du plurilinguisme. Il espère que la ministre fera couler ces indications dans sa décision.

Pour finir, il rappelle que le Conseil Rhénan célébrera son 20^{ième} anniversaire 13 juillet à Fribourg en Brisgau. Les membres du Conseil Rhénan ont déjà reçu l'invitation. Il dit sa joie à l'idée de nombreuses inscriptions pour cette manifestation, qui se déroulera dans la grande salle de la Maison historique des marchands, et en pensant aux prochaines 20 années de collaboration constructive.

Il explique que Mme la Conseillère d'État, Gisela Eler, est connue au Conseil Rhénan comme représentante du Land de Bade-Wurtemberg chargée des relations entre ce Land, la Suisse et la France. Il est heureux de sa présence en ce jour.

Point 3

« L'importance de la coopération transfrontalière et sa valeur ajoutée pour l'Europe »

**Intervenante : Gisela Erler,
Conseillère d'État pour la société civile et la
participation citoyenne au ministère d'État du
Bade-Wurtemberg**

Mme la Conseillère d'État, Gisela Erler : Bonjour à tous ! Monsieur le Président – cher Josha Frey, Mesdames et Messieurs les députés d'Allemagne, de France et de Suisse, Mesdames et Messieurs les maires, chers Landräte ! Mme Dammann est, je crois, la seule Landrätin présente. Chers élus, vous tous ici présents. Je suis heureuse de pouvoir être parmi vous en ce jour. Je me sens honorée.

Un mot d'abord sur Lörrach. Lörrach est fière d'être la ville dotée de 2 000 heures d'ensoleillement par an. Aujourd'hui, la ville fait vraiment honneur à cette réclame. Le Markgräflerland est caractérisé par la viticulture, le tourisme et des filières innovantes tant dans l'industrie automobile que dans les produits gastronomiques. Au cœur de la région dite des trois pays, il est évident qu'un marché de travail transfrontalier qui fonctionne bien contribue de manière décisive au développement de la région et à la cohésion sociale.

Le Conseil Rhénan s'est emparé de ce sujet – vous vous en êtes emparés – et de bien d'autres encore et, en sa fonction de représentation parlementaire de la région, il défend les besoins de cette région.

Depuis sa création en l'année 1997, le Conseil Rhénan a acquis une signification importante dans la coopération transfrontalière. Vous êtes, en tant que parlementaires, ceux dont partent les impulsions pour les discussions et les initiatives tournées vers l'avenir. Le Conseil Rhénan rassemble les représentants parlementaires des territoires suisses, français et allemands en créant un espace de coopération.

En ces temps qui constituent un défi particulier pour l'Europe, il est important que nous cultivions un dialogue permanent et une pratique constante en évitant de retomber dans des catégories nationales. Cela vaut spécialement pour les régions frontalières ; car il n'est guère d'endroits où ne se cristallise mieux ce qui est la valeur ajoutée de l'Europe, où ne se manifeste mieux la manière de concevoir et de réaliser ce qui contribue au bien de nos citoyens.

Étant donné que les négociations sur le Brexit débutent aujourd'hui, il est désormais important pour nous dans notre région de coopérer encore plus étroitement et consciemment, d'oser faire des choses nouvelles et de ne pas nous borner à suivre la marche habituelle des affaires.

Il est espéré qu'avec Emmanuel Macron, un nouveau ton et une dynamique accrue vont marquer la coopération européenne. Paradoxalement il y a aussi cette « Loi Macron » c'est-à-dire le problème des entraves commerciales non-tarifaires. Nous espérons naturellement que dans les semaines et les mois à venir nous serons en mesure d'élaborer des solutions créatives à cet égard, avec la Suisse également, permettant de réduire les obstacles pour l'artisanat etc. justement dans ce domaine.

Le gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg s'emploie de façon ciblée et par conviction, comme vous le savez, en faveur de cette coopération transfrontalière dans toute l'Europe, sans compter chez nous. Nous entretenons des contacts intensifs et de qualité. Les deux premières visites officielles de notre ministre-président, M. Kretschmann, l'ont mené d'abord en Suisse, à Berne et à Zurich, puis à Paris et à Strasbourg. C'est aussi le cas pour son deuxième mandat.

Vous le voyez : la coopération transfrontalière occupe une place prépondérante dans les engagements politiques européens du gouvernement de notre Land. Nous avons bien sûr encore d'autres activités. Ainsi, nous sommes très engagés dans la coopération autour de la Stratégie de l'UE pour l'espace du Danube. Quant à la coopération avec vous, nous allons continuer à l'avenir de l'étayer solidement sur certains fondements et domaines spécifiques.

Le Conseil des ministres de notre Land a adopté en février un projet du gouvernement sur la coopération transfrontalière. Nous y avons défini entre autres que, dans les années à venir, nous mettrons encore davantage l'accent sur la mobilité transfrontalière. Concrètement, par exemple, nous souhaiterions lancer un ticket étudiant - Rhin supérieur et nous occuper davantage, au niveau du Land, de la liaison transversale Colmar-Vieux-Brisach, Fribourg.

Je vais vous parler dans un instant du nouveau dialogue citoyen. En effet, il est apparu clairement que le sujet de la mobilité est d'une importance extrême, y compris dans les espaces frontaliers qui sont plus réduits. On voit alors surgir des idées comme celle de réclamer un téléphérique par-dessus le Rhin ou une liaison directe de la Haute-Forêt Noire jusque sur les sommets des Vosges, mais on veut précisément aussi des liaisons directes sur de petits espaces. J'ai fait l'association suivante. Nous avons ici des représentants des communes qui s'intéressent au concept de la ville intelligente (*smart city*). Et bien, je pense que nous devrions accepter l'idée de la région intelligente » (*smart region*) et d'utiliser amplement et réellement les moyens offerts par la numérisation, les apps etc. afin de mieux informer nos citoyens. J'y reviendrai dans un instant.

Comme, en tant que conseillère d'État pour la société civile et la participation citoyenne, je suis également chargée des relations avec la France et la Suisse, il me tient particulièrement à cœur de porter davantage les thèmes de la participation citoyenne, qui font l'essence de ma mission, dans les territoires frontaliers. Quels sont les sujets de préoccupation de ceux de nos concitoyens qui vivent aux frontières du pays ? Que faut-il faire ? Quels sont leurs souhaits ou les raisons de leur mécontentement, afin que nous puissions y remédier ?

Pour répondre à ces questions, nous avons lancé des dialogues citoyens transfrontaliers au cours des derniers mois et ils trouvent un bel écho. Nous avons réussi à mettre en place un forum qui permet aux gens des deux côtés du Rhin de parler entre eux. Dans le cadre de ces dialogues, surtout le gouvernement de notre Land et moi-même, nous tenions vraiment à atteindre également ceux de nos concitoyens qui ne baignent pas au quotidien dans la coopération transfrontalière comme nous ici.

Les deux premiers dialogues ont eu lieu à Vieux-Brisach et à Baden-Baden. D'ailleurs le maire de Baden-Baden, Mme Mergen, est parmi nous aujourd'hui. Elle avait donné tout son soutien. Nous organiserons la tenue du troisième dialogue le 1^{er} juillet à Kehl. La particularité de ces dialogues est que nous ne passons pas par les canaux habituels pour prévenir les acteurs qui sont déjà engagés de toutes façons. Tout au contraire, nous avons procédé de manière randomisée en nous servant des données d'état-civil de la population pour envoyer nos invitations à des concitoyens dans le Bade-Wurtemberg et dans la Région Grand Est, de sorte que nous avons pu obtenir une coupe beaucoup plus parlante de la population et surtout – chose inhabituelle – toucher plus de jeunes. En outre, la moitié environ était des femmes. D'habitude, on ne réussit presque jamais à faire cela en matière de participation citoyenne. D'habitude, la participation citoyenne est avant tout un lieu de rencontre pour des ingénieurs et les enseignants à la retraite etc. Ces personnes sont importantes, mais cela ne fait quand même pas participer tout le monde.

Comme dit : l'écho rencontré était très réjouissant. Les citoyens ont eu des échanges en petits groupes sur des sujets divers. La mobilité revenait toujours. Mais il a aussi été dit très clairement – et je voudrais le préciser ici –, que nos concitoyens estiment qu'ils ne sont pas suffisamment renseignés sur les activités dans les villages de l'autre côté de la frontière, par ex. sur les marchés, les festivités etc. Il est apparu que par ex. le site web de PAMINA n'est connu littéralement de personne.

En d'autres termes, nous devons réfléchir à fond sur la manière d'améliorer ou de compléter la communication. Nous avons de nos jours beaucoup plus de possibilités de traduction automatique, par ex. au moyen d'outils innovants, numériques aussi, ou la communication par téléphonie portable, de fournir des informations aux gens. Ce n'est peut-être pas parfait, mais d'un accès plus aisé. C'est tout un sujet.

Les résultats de ce dialogue ne seront pas simplement ignorés, mais nous allons continuer d'en parler avec nos concitoyens afin de voir quelles sont leurs priorités puis élaborer une conception que nous allons ensuite approfondir pour la coopération transfrontalière.

Le gouvernement du Land projette d'adopter un « concept France » au conseil des ministres au printemps de l'année prochaine – nous ne l'appelons plus « stratégie » ; cela fait toujours tellement militaire – puisque l'an passé, le Land avait déjà mis sur pied une stratégie pour la Suisse avec tous les acteurs concernés. Nous utiliserons la même forme de consultation avec tous les acteurs pertinents pour notre concept France.

Dans ces dialogues citoyens, il a bien sûr été beaucoup discuté aussi du marché du travail transfrontalier. C'est un sujet qui occupe également le Conseil Rhénan depuis pas mal de temps. C'est à juste titre que dans sa résolution du 9 décembre il a demandé plus de soutien pour le marché de l'emploi par-delà les frontières nationales.

Le gouvernement du Land, lui aussi, s'est emparé de cette question depuis longtemps déjà. Dans le cadre du projet de l'UE intitulé « Réussir sans frontières », de jeunes Français ont d'ores et déjà la possibilité de faire la partie pratique de leur formation dans une entreprise du côté allemand du Rhin. De plus, le ministère de l'Économie, du Travail et de la Construction de logements soutient les formations transfrontalières dans le cadre de l'initiative des ambassadeurs de l'apprentissage.

Mais je voudrais vous dire qu'après de nombreux entretiens, j'ai retiré l'impression que côté allemand nous devrions refaire une évaluation pour voir dans quelle mesure on ne pourrait pas valoriser davantage, plus tenir compte des bases scolaires acquises de certains Français qui sont intéressés ; car c'est un grand obstacle si les connaissances pratiques existantes ne sont pas assez reconnues chez nous et les parcours trop longs. Je voudrais suggérer que l'on rediscute de cela. Les chambres consulaires sont surtout interpellées.

L'institut de sondages économiques WifOR réalise actuellement une enquête sur les personnels spécialisés préparés aux professions des nouvelles technologies de l'information en vue de mettre en œuvre la numérisation. Ensuite, un groupe de travail doit être mis en place afin d'élaborer des recommandations. Au cours du second semestre de 2017 les résultats doivent déboucher dans une réunion au sommet de l'alliance des personnels spécialisés (*Fachkräfteallianz*).

Les dialogues citoyens de Vieux-Brisach et de Baden-Baden ont également montré à quel point il est important de trouver une forme d'entente commune permettant de réaliser ce vivre-ensemble amical dans la région du Rhin supérieur. En fait, les trois peuples en question ne vivent pas ensemble, mais ils vivent avant tout côte à côte, et ce, même dans leurs espaces récréatifs. Nous ne pourrions pas y remédier complètement. Mais nous devrions avoir pour but de refaire une tentative pour aider puissamment les vraies relations humaines, plus efficacement que cela ne se fait aujourd'hui.

Dans le domaine des langues, nous pensons avant tout à des offres à bas seuil d'entrée, destinées aux adultes afin qu'ils osent faire le pas vers un tel échange, que ce soit dans leur vie professionnelle ou dans leur vie quotidienne. Nous devons abandonner l'idée – je pense que c'est très important – de vouloir faire en sorte que tous les gens de cette région apprennent à parler couramment l'allemand ou le français. Il y aura beaucoup de gens pour lesquels il sera important qu'ils apprennent à s'exprimer de manière élémentaire et qu'ils aient le courage de faire montre de ces connaissances élémentaires. Je voudrais vraiment pousser ce sujet des offres à seuil d'entrée plus bas que le seuil que les universités populaires proposent actuellement. Car pour beaucoup de personnes, c'est bien trop long et bien trop difficile. Il existe des méthodes modernes. Nous aimerions organiser un atelier avec des experts pour réfléchir à ce que

l'on pour encore faire pour les gens, quels compléments et quels accélérateurs employer pour ceux que les cours de langues rebutent par leur longueur et leur caractère exhaustif.

Le Bade-Wurtemberg est le premier des Länder allemands – Josha Frey l'a déjà évoqué – qui a introduit ces cours de langue précoces dans la première classe du primaire. Cette manière d'enseigner les langues est en train de faire l'objet d'une évaluation. Il y a aussi des critiques. Mon opinion personnelle, bien sûr, c'est que nous devons faire entendre les voix de nos assemblées pour insister sur le fait que les compétences linguistiques doivent être enseignées le plus tôt possible dans la vie. Mais nous devons aussi rester ouverts aux changements. Ainsi, j'ai souvent entendu dire que les échanges scolaires, comme par ex. ces petits allemands de l'école primaire qui sont apparemment envoyés en France, ne se passent pas toujours bien, avec pour résultat que les enfants disent après cet échange : « Jamais je ne voudrai apprendre le français. » Il nous faut regarder de plus cela et en tirer les conséquences. L'évaluation est un point important pour continuer de développer les choses.

Je crois que vous êtes le forum qui doit insister, en tout les cas, sur le fait que l'aide à l'acquisition de compétences linguistiques sous toutes ses formes doit conserver sa place tout en haut de la liste des priorités.

Pour terminer, permettez-moi de donner encore libre cours à une autre pensée. L'élection de Macron comme Président de la République vient certainement de donner un répit à l'Europe. Nous devons mettre à profit cette dynamique qui est clairement pro-européenne, et de façon conséquente afin de faire avancer le développement de l'Europe. La mort de Helmut Kohl nous rappelle également que l'amitié franco-allemande a vraiment été décisive pour l'évolution pacifique de notre continent et qu'elle le sera probablement aussi à l'avenir dans cette nouvelle configuration, bien entendu de concert avec d'autres pays.

Nous devons contribuer une nouvelle fois à ce que les concitoyens de notre région ne tiennent pas comme allant de soi tout ce que nous avons, mais en qu'ils prennent conscience et aussi qu'ils en fassent davantage usage. Pour citer un petit exemple, nous venons d'établir une petite carte de cette région avec les possibilités de financement issues des fonds européens. Cela permet de montrer aux gens quelles sont les possibilités existantes et d'obtenir du soutien pour certains projets. Nous devons indubitablement renforcer ce type de communication avec la population sur la valeur ajoutée que représente l'Europe.

Sur ce sujet et jusqu'aux élections européennes de 2019, le gouvernement du Land va renforcer l'emploi de certains formats de dialogue et ce, pas seulement aux frontières, mais aussi à l'intérieur, et toujours avec des citoyens choisis de façon randomisée, bien sûr également avec des scientifiques, des représentants de la vie politique et des philosophes.

Le nombre important de thèmes et de facettes le montre bien : cette coopération joue un rôle phare au niveau de l'intégration européenne dans son ensemble. Ce que nous ne réussissons pas à faire ici ne réussira pas non plus ailleurs, car nous sommes la région la plus intégrée. Nous sommes dans une certaine mesure les modèles et les prototypes, ce qui nous va nous amener à nous reconcentrer sur ce sujet dans un futur proche. Au cours des dernières années, beaucoup de choses se sont passées de manière un peu technocratique : on a pris quelque chose, on a demandé des subventions européennes, on l'a réalisé de manière assez technique, mais on n'a pas assez communiqué sur la signification politique.

Dans ce contexte – et ce sera ma conclusion – nous allons essayer de raviver complètement les jumelages de villes. La fondation Bertelsmann réalise en ce moment une grande étude au niveau de toute l'Allemagne sur le rôle et la fonction de ces jumelages. Dans le Land de Bade-Wurtemberg, nous avons cela également. L'Assemblée des villes (*Städtetag*) mène une grande enquête à ce sujet. Nous prévoyons pour l'année prochaine de grandes fêtes européennes où ne se rencontreront pas seulement des villes comme Karlsruhe et Nantes ou Stuttgart et Strasbourg, mais où, sur le plan territorial, les communes inviteront l'ensemble de leurs partenaires. Cela en fera bien une centaine venue de toute l'Europe, de l'Ukraine jusqu'à la Galice. Lors de ces festivités, nous essayerons non seulement de bien manger, de bien boire et de présenter des manifestations sportives, mais aussi de nous entretenir sur le plan politique avec toutes ces personnes pour voir ce qui nous paraît important et décisif pour l'avenir de notre Europe, leur montrant que nous avons vraiment besoin de tous pour que cette Europe reste vivante.

En tant que membres de parlements, vous jouez bien sûr un rôle charnière et vous êtes les promoteurs décisifs de cette thématique. Je vous en remercie. J'espère que ce travail réussira.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey remercie Mme Gisela Eler, Conseillère d'État, pour cette allocution et pour les impulsions données qui montrent que pour la coopération transfrontalière le Conseil Rhénan est comparable à un séismographe.

Il tient pour important de ne pas manquer de présenter les résultats de ces dialogues citoyens dans un ou deux ans. Cela offrira la possibilité de confronter les expériences en matière de coopération transfrontalière du point de vue législatif avec l'exécutif et le point de vue de la société civile sur l'intégration européenne.

Point 2

Adoption du procès-verbal de réunion du 9 décembre 2016

Le président, M. Josef Frey, rappelle qu'une réunion conjointe avec la Conférence du Rhin supérieur avait eu lieu le 9 décembre 2016.

Le procès-verbal de séance du 9 décembre 2016 est adopté.

Point 4

« Actualités de la coopération transfrontalière dans la région du Rhin supérieur »

Intervenante : Bärbel Schäfer,
Vice-présidente de la Conférence du Rhin supérieur,
présidente du gouvernement, Regierungspräsidium de
Fribourg en Brisgau

Le président, M. Josef Frey, salue pour ce point de l'ordre du jour Mme Bärbel Schäfer, présidente du gouvernement, qui va présenter le rapport de la Conférence du Rhin supérieur à la place de M. le Préfet Fratacci. Il souligne que le Conseil Rhénan s'efforce de renforcer la coopération avec la Conférence du Rhin supérieur. C'est aussi la raison d'un changement des statuts prévu au cours de la présente assemblée.

Mme Bärbel Schäfer : M. le Président, Mesdames et Messieurs les députés, Madame la Conseillère d'État, je vous remercie sincèrement pour cette invitation. Je crois que c'est un bon signe montrant que nous travaillons bien ensemble, que nous faisons encore des efforts, mais que nous avons déjà des succès à consigner et que nous sommes en bonne voie en ce qui concerne la coopération étroite entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur. Je vous remercie aussi de me permettre de faire ici le rapport de la Conférence du Rhin supérieur au nom du préfet, M. Fratacci. Bien sûr, nous espérons vivement avoir bientôt un successeur à sa place, à la présidence de la Conférence du Rhin supérieur. D'après nos informations, la décision sur sa succession va être prise en France le 21 juin par le Conseil des Ministres.

Comme exemple de bonne coopération – car j'aimerais commencer par là – et de la bonne interaction entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur, je commencerai par l'Aménagement du territoire. La Région Grand Est élabore justement quelque chose que nous désignerions chez nous comme étant un plan régional majeur. Leur Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires ou, en abrégé, SRADDET, veut dire ceci : Il s'agit d'aborder l'aménagement du territoire sur le plan régional de manière claire et uniforme en tenant compte des principes de développement durable et d'égalité de traitement de tous les territoires. Nous sommes extrêmement reconnaissants à la Région Grand Est de nous faire participer en

tant que partenaires des régions transfrontalières, dans les pays limitrophes. Je me réjouis d'autant plus que nous allons participer ensemble, c'est-à-dire la Conférence du Rhin supérieur conjointement avec le Conseil Rhénan et que nous allons organiser une manifestation commune sur ce sujet, nous permettant ainsi d'être non seulement efficaces, mais aussi bien concertés pour donner notre avis.

Cette orientation stratégique est certes très importante pour nous. Car je pense – et tout semble le montrer – que l'aménagement du territoire dans la région du Rhin supérieur va connaître une importance grandissante dans les années à venir. D'une part, nous avons un plan d'orientation en matière d'aménagement de l'année 2000 dans sa mise à jour et nous y travaillons ensemble. D'autre part, avec la reconnaissance de notre espace de vie commun qu'est la Région Métropolitaine Trinationale nous avons également pu constater un effet très positif, à savoir que nos capitales, Berne, Paris et Berlin, s'intéressent davantage pour la région du Rhin supérieur.

Dans ce contexte, il y a également une proposition, qui a été soumise et qui s'est cristallisée dans la déclaration franco-allemande de Hambach du 6 avril. Il y est question de l'observation transfrontalière de l'espace sur la base des données pertinentes. Je crois que ce sont des préalables très importants. Si nous voulons développer ensemble cette région du Rhin supérieur, nous devons créer les conditions d'un transfert transfrontalier des données. La mise à disposition libre et gratuite d'ensembles de données harmonisées dans les formats requis fait tout simplement partie du développement cohérent d'un espace d'aménagement. À cet effet, nous avons absolument besoin d'une coopération entre les instituts de statistiques. Nous avons besoin qu'ils nous mettent continuellement à disposition des données structurelles transfrontalières en matière de politique, d'économie et de démographie ; ce n'est qu'ainsi que nous pourrions réellement assurer de la transparence et un développement commun dans cette région du Rhin supérieur.

Sur ce sujet, nous entretenons de bons échanges avec le ministère de l'Économie, dont relève notre office statistique du Land de Bade-Wurtemberg. Mais, bien évidemment, nous sommes reconnaissants au Conseil Rhénan pour son aide afin de pouvoir vraiment remplir de vie la déclaration de Hambach sur ce point.

Autre domaine important, la politique de santé, que la Conférence du Rhin supérieur a bien fait progresser avec le projet TRISAN. Nous avons réussi à réunir ici sous un toit les caisses de sécurité sociale, les instances chargées des hôpitaux, les autorités de santé et les fédérations. Pour nous, il est très bon que cette plateforme de mise en réseau fassent maintenant l'objet d'un traitement propre par une unité de travail dédiée. Il y a trois personnes spéciales à l'Euro-Institut qui font progresser ces choses. Nous nous attendons à des impulsions importantes, précisément dans la politique de santé, sachant que nous avons nous-mêmes au Bade-Wurtemberg une discussion sur l'évolution des cliniques.

Ensuite, il y a bien sûr d'autres sujets sur lesquels nous travaillons ensemble de manière transfrontalière. Citons un sujet important – dont vous avez pu voir que la presse

d'aujourd'hui en fait état – la menace du moustique-tigre. Les vecteurs de maladies ne s'arrêtent évidemment pas aux frontières. Nous en discutons tout particulièrement, surtout pour voir comment procéder au regard de la lutte contre les faucheux. Le groupe de travail Agriculture et son comité d'experts « Bien-être et santé des animaux » s'occupe activement de faire une analyse comparée de la situation dans nos trois pays. Il se penche en particulier sur la question de savoir comment agir ensemble en situation de crise ? La grippe aviaire n'est qu'un exemple parmi d'autres, car il y en a d'autres, hélas.

Ce qui est aussi important, c'est que le comité d'experts complète les activités du groupe de travail dans le domaine de l'écologie agricole. Cela montre que nous sommes en mesure de travailler ensemble de façon intensive. Le 29 septembre, le programme INTERREG Agrofarm va être à l'ordre du jour avec des pratiques et des formations innovantes.

Un domaine important où nous ne sommes pas encore arrivés au but, c'est l'entraide en cas de catastrophe. D'ailleurs, vous l'avez à l'ordre du jour. Sous la direction du Rgierungspräsidium de Karlsruhe nous nous sommes sérieusement penchés sur le risque d'un black-out. Cependant, ce qui est au centre de nos préoccupations, ce sont nos interactions quotidiennes dans le domaine de l'entraide en cas de catastrophe. Il existe des réglementations, surtout en ce qui concerne la responsabilité civile et les assurances en cas d'incidents majeurs. Mais pour les interventions d'accès facile, il nous manque toujours des réglementations. Nous en avons discuté dans toutes les instances que nous avons à notre disposition, je crois. En commission gouvernementale du Land nous en avons également discuté. Mais nous ne sommes pas encore là où nous voudrions être.

On peut peut-être comprendre à quel point cela est pertinent si on songe que le long de notre frontière environ 60 de ces interventions d'accès facile ont lieu par an. Nous devons étendre ce mode d'entraide quotidien en disant : nous sommes un seul et même espace, une Région Métropolitaine Trinationale. Au chapitre des synergies, c'est, je crois, un sujet très important.

Un autre sujet important, évoqué aussi par Mme la Conseillère d'État et qui a continué de prendre une place très élevée dans les dialogues citoyens, c'est bien sûr la langue du voisin. Là aussi, il s'agit d'un thème de la Conférence du Rhin supérieur. Si nous voulons créer ensemble des espaces de vie et permettre qu'un tissu se tisse, il faut que les gens parlent la langue du voisin. La déclaration de Hambach a été très claire dans sa formulation sur ce point.

Un sujet qui joue un rôle majeur dans le groupe de travail Politique économique est celui des exigences pour le détachement de travailleurs à l'étranger. Nos Eurodistricts ont déjà adopté une résolution à cet égard. Mais il reste encore de nombreux aspects à éclaircir. Ce qui nous préoccupe beaucoup actuellement au sein de la Conférence du Rhin supérieur, c'est la crainte que tous les acquis auxquels nous sommes parvenus maintenant en matière de formation professionnelle transfrontalière grâce à l'accord-

cadre, comme le certificat de l'Euregion etc. pourrait se voir quelque peu remis en question ; car vu la situation actuelle, il se pourrait que les personnes en formation et les stagiaires tombent également sous le coup de la directive sur le détachement, tout comme les employeurs potentiels qui proposent des places de formation sous le toit de notre accord-cadre lors de foires et de salons en Alsace. On le voit très clairement : nous ne devons pas nous contredire. Nous venons tout juste de réussir, au prix d'une grande persévérance, je pense, à aller très loin avec cet accord-cadre. On ne peut accepter que ces succès soient remis en question par d'autres réglementations.

C'étaient là quelques points forts de la Conférence du Rhin supérieur. Pour conclure, permettez-moi en tant que présidente du comité de suivi – cher collègue, M. Pfliegersdoerffer, je parle sous votre contrôle; vous êtes le président du groupe de travail – de vous donner encore un aperçu du programme INTERREG V. Au jour d'aujourd'hui, nous avons accepté de financer 43 projets au titre d'INTERREG V. Avec ces 43 projets nous avons affecté environ 50% de nos moyens. L'utilisation des fonds est très variable selon les différents axes, les différents domaines. C'est pourquoi nous avons dit maintenant : il nous faut procéder de manière stratégique. Donc, par exemple, dans le domaine des sciences – où nous pourrions dépenser sans compter –, nous avons maintenant créé une réserve (plafonnée à 3,5 millions d'euros) dans la perspective de la prochaine Offensive Sciences. Car pour 2018 nous voulons encore mettre des fonds à disposition de l'Offensive Sciences dont le travail en ce moment avec les universités et les autres établissements du supérieur, est couronné de succès.

Nous avons également annoncé un petit moratoire. Depuis le 1^{er} janvier de cette année nous n'avons pas financé de nouveaux projets, mais nous avons dit : il y a un appel à projets et tous ceux qui s'intéressent encore à INTERREG V doivent s'être manifestés d'ici la fin du mois d'avril de cette année dans le cadre d'une manifestation d'intérêt, de sorte que nous avons pu procéder à un certain tri de ce que nous avons encore dans les tuyaux.

Cette année, nous allons encore organiser deux importantes manifestations d'information dont je voudrais vous parler maintenant.

L'une de ces manifestations a trait à notre objectif spécifique 6. Cela concerne ce que l'on appelle l'économie verte. Il s'agit de réduire l'impact sur l'environnement dans le cadre du développement de l'économie et de l'urbanisme. Pour le moment, nous n'avons qu'un projet à financer à ce titre, ce que nous déplorons particulièrement, parce que nous nous disons que ce seraient là, en fait, les projets qui nous permettraient de soutenir également les entreprises. Nous espérons donc pouvoir lancer une dynamique grâce à cet événement.

La deuxième manifestation concerne le thème « Participation des entreprises ». Il s'agit avant tout d'attirer des petites et moyennes entreprises dans des coopérations de recherche. Nous nous sommes fixé pour but d'attirer 2 000 entreprises dans des projets de recherche au titre d'INTERREG V. Nous en sommes tout de même déjà à 50%. Mais il y a encore de la marge.

Là où nous sommes bien avancés – je me plais à le dire, parce qu'on entend toujours que les aides INTERREG sont trop compliquées pour les projets des citoyens – c'est sur l'axe D. Il concerne les projets citoyens, mais naturellement aussi nos propres offres administratives. Nous avons déjà financé tant de projets que nous devons maintenant ralentir un peu. Nous nous demandons même si nous allons refaire un appel à projets. Nous attendons de voir comment se passe l'appel actuel. Mais la demande est très forte, tout simplement.

Finalement, j'aimerais évoquer rapidement les projets phares que nous avons mis en route. Mon credo est le suivant : l'Europe est très concrète. Dans les projets que nous avons financés, les choses sont concrètes. Je rappellerai par exemple que nous avons fondé notre grand cluster de la durabilité où il n'est pas seulement question de développement durable au sens technique, mais aussi au sens social et culturel. Nous avons mis en route la grande infrastructure de recherche. C'est un projet gigantesque dans lequel il s'agit maintenant de comprendre dans quel domaine nous sommes ensemble assez forts dans la région du Rhin supérieur pour pouvoir, à l'étape suivante, y installer également une grande infrastructure de recherche.

Ce sont assurément des projets phares. Nous avons le projet « Upper Rhine 4.0 » dans lequel il est précisément question de numérisation, d'industrie 4.0 en coopération avec des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur etc.

Je crois qu'en résumé on peut dire ceci : si nous avons des réussites, c'est parce que nous avons commencé très tôt dans la Région Métropolitaine à définir ensemble nos objectifs stratégiques. Puis, lorsque nous nous sommes mis en chemin et que nous avons réfléchi à nos objectifs pour INTERREG, nous n'avons pas tout repensé, mais ensemble avec les acteurs de la RMT, nous avons défini les objectifs, qui s'insèrent également dans la stratégie 2010 de la RMT.

Fidèles au slogan « La fin d'un match, c'est le début d'un autre », nous sommes déjà en train de réfléchir à la stratégie 2030. Et puis INTERREG VI ? Là aussi, nous devons déjà commencer à bien nous positionner sur le plan stratégique. Mais je suis persuadée que nous réussirons à nouveau à développer une stratégie de succès en travaillant ensemble de la manière avérée.

Ce qui est m'importe, c'est de vous demander tout simplement votre soutien – là où – j'y avais fait allusion tout à l'heure – nous pouvons rendre l'Europe tangible.

Je voudrais remercier tous les acteurs qui ont pris part à notre campagne « Europa macht's möglich » (*Avec l'Europe, c'est possible*). Au cours des semaines passées, nous avons visité tous ensemble différents projets INTERREG en Alsace, dans le Nord-Ouest de la Suisse, en Rhénanie-Palatinat et dans le Bade-Wurtemberg en essayant de réunir un large public. Je crois que nous y sommes bien parvenus. Même la secrétaire d'État du ministère de l'Économie nous a accompagnés quand nous nous sommes rendus dans des entreprises qui forment des apprentis conformément à l'accord-cadre. Nous avons rendu visite au cursus franco-allemand de chimie, Regio Chimica, ce qui

nous a vraiment permis de comprendre la valeur ajoutée que cela représente sur le plan culturel si l'on peut faire des études binationales. Mais tous cela suppose, bien entendu, une langue commune.

Merci beaucoup pour votre attention. Dans ce sens, je me réjouis à l'idée d'une coopération toujours bonne et constructive.

(Applaudissements)

Le président, Josef Frey, remercie Mme Bärbel Schäfer pour le rapport exhaustif de la Conférence du Rhin supérieur ainsi que pour avoir accepté spontanément de présenter ce rapport.

Point 5

Rapport du président sur les résolutions en cours

Le président, M. Joseph Frey, fait référence à des informations complètes sous forme d'un tableau synoptique que les membres du Conseil Rhénan ont déjà reçu par la poste. Il ressort de ce tableau quelles résolutions ont déjà été traitées et quel est leur statut. Les avis reçus pour chaque ont été envoyées à tous les membres. De ce fait, il n'entrera pas dans les détails. S'il y a des questions à ce sujet, elles peuvent être posées maintenant ou bien au moment où les présidents des commissions feront leurs rapports.

Point 6

Révision de la convention et du règlement intérieur du Conseil Rhénan

Le président, M. Josef Frey explique que comme trois départements français sont devenus partie intégrante de la Région Grand Est une modification des statuts s'avère nécessaire et un projet de résolution va être présenté. En outre, il faut procéder à un toilettage du texte qui est contenu également dans le projet de résolution. Par ailleurs, les commissions doivent harmoniser leurs dénominations et les domaines qu'elles couvrent avec les groupes de travail de la Conférence du Rhin supérieur. Les échanges entre la Conférence du Rhin supérieur et le Conseil Rhénan devraient s'en trouver facilités.

Le Conseil Rhénan approuve le projet de résolution sur ces amendements de la Convention de création du Conseil Rhénan ainsi que du règlement intérieur du Conseil Rhénan avec toutes les voix sauf trois abstentions.

Point 7

**Travaux et nouveaux projets de résolutions des commissions
– Rapports des présidents de commissions**

**a) Commission Transports, Aménagement du territoire et
Entraide en cas de catastrophe**

Rapporteur : Christoph Schnaudigel, président

M. Christoph Schnaudigel : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie. La commission Transports et Aménagement du territoire s'est réunie la dernière fois le 15 mars 2017 à Fribourg. Nous nous sommes penchés en particulier sur la situation de la nouvelle ligne ferroviaire Karlsruhe-Bâle, sur le plan d'action « Mobilité PAMINA » ainsi que sur l'optimisation des voies d'accès aux bacs du Rhin. Nous n'avons pas préparé de résolution concrète, mais nous sommes convenus de vous présenter une résolution pour la prochaine réunion, laquelle traitera du sujet « Code 24 » de manière actualisée et une fois encore du tunnel de Wisenberg avec un avis mis à jour. Dans cette résolution sur les transports, nous prévoyons d'aborder encore une fois le sujet de la protection contre les nuisances sonores.

En ce qui concerne l'aménagement de la ligne ferroviaire Karlsruhe–Basel, nous avons fait venir un représentant de la DB Netz AG, M. Langfeld. Le projet avance d'un côté. Le tunnel de Rastatt progresse très bien. Il est prévu qu'il soit ouvert à la circulation en l'année 2022. Sur le tronçon sud Fribourg-Bâle, il reste des procédures juridiques à résoudre, mais que la région, d'après ce que nous avons appris, ne soutient pas du tout. Quoi qu'il en soit, elles doivent être résolues. La question de savoir comment continuer sur le territoire suisse reste ouverte.

Un sujet important– je l'ai déjà cité – est celui de la protection contre les nuisances sonores et surtout « La protection anti-bruit le long des voies ferrées ». L'association régionale de la région du Rhin supérieur Sud (*Regionalverband Südlicher Oberrhein*) – M. Karlin est présent parmi nous, je crois – a commandé une étude à laquelle l'association régionale de la région du Rhin supérieur Centre a également participé. Elle concerne la manière de procéder au fraisage des rails. Cela paraît très technique. L'étude est, effectivement, très technique. Mais cette étude a démontré que le bruit pourrait être nettement réduit sur certains tronçons du réseau si on fraisait un peu autrement. nous avons maintenant transmis cette étude à la DB ABN nous l'avons également envoyée pour information aux députés en leur demandant de bien vouloir agir sur la Deutsche Bahn, le cas échéant, par l'intermédiaire des ministères. Nous attendons maintenant les réactions. Mais nous allons aussi inclure ce sujet dans la résolution prévue pour notre prochaine réunion, parce que nous sommes d'avis que la protection anti-bruit peut être améliorée dans le réseau existant grâce à des mesures pratiques.

Ensuite, nous nous sommes penchés sur le plan d'action « Mobilité PAMINA » qui avait été adopté par l'assemblée de PAMINA au cours de l'été dernier. Nous avons l'intention de discuter avant tout de propositions visant à améliorer la mobilité dans le secteur Nord de l'espace du Rhin supérieur.

En ce qui concerne l'optimisation des voies d'accès vers les bacs du Rhin, nous nous étions exprimés lors de notre réunion du mois d'octobre de l'année dernière en faveur d'un projet INTERREG pour installer des panneaux dynamiques le long de ces routes menant aux bacs du Rhin. Je pense qu'il est incontestable que ces bacs traversant le Rhin ont une importance primordiale, tant pour les travailleurs frontaliers que pour les touristes. Nous avons ensuite sollicité un cofinancement auprès du ministère des transports du Bade-Wurtemberg. La réponse est venue, prometteuse de succès. Une partie des coûts pour optimiser ces panneaux d'information va être supportée par le ministère des transports et l'autre par les communes.

Nous avons pu confronter nos opinions avec celles du groupe de travail Politique des transports de la Conférence du Rhin supérieur et nous en sommes fort heureux, car c'est important et lors de notre prochaine réunion, nous aborderons – Mme Schäfer, la présidente du gouvernement de Fribourg, l'a évoqué – l'aménagement du territoire. Le schéma directeur du Conseil est évidemment très important pour nous aussi. Nous nous réjouissons de ce que nous sommes appelés à participer maintenant déjà et nous allons donc essayer – il y a déjà été fait allusion – d'élaborer une prise de position commune entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin supérieur.

Pour ce qui est de transports, nous essayerons au cours de notre prochaine réunion de nous repencher sur la situation des ports de la région du Rhin supérieur. Il s'agit d'un sujet qui avait déjà fait l'objet d'une résolution ici il y a quelques années. Les choses ont évoluées depuis. Il y a eu des développements. C'est pourquoi nous allons reprendre ce sujet.

Voilà, c'était le rapport de mon côté. Merci beaucoup.

b) Commission Économie, Marché du travail et Santé

Rapporteur : Peter Brodbeck, président

M. Peter Brodbeck : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, notre commission a traité cette année le sujet « Développement durable dans l'économie ». Le principe du développement durable fait partie depuis de nombreuses années de la vision du monde politique et économique et guide les actions. Mais le terme souffre aussi d'un usage inflationnaire. Presque chaque société l'utilise dans ses présentations. D'où la question qui se pose : Qu'est-ce au juste que le développement durable, comment peut-on le définir ?

Le concept de développement durable est la somme de nombreuses tentatives de définition embrassant les différentes composantes de la durabilité. Comment pouvons-nous cependant constater si la référence au développement durable est une culture vécue dans tous ses aspects ou plutôt un simple instrument de marketing ?

La fondation du prix allemand du développement durable (*Deutscher Nachhaltigkeitspreis*) récompense entre autres des entreprises de diverses catégories dont les produits et les services se distinguent parce qu'ils ont su relever le défi écologique et social avec succès et se servir de la durabilité comme d'une opportunité économique. En l'année 2016, la société Weleda AG, qui possède des sites de production en Allemagne, en France et en Suisse, s'est vue décerner le prix de la marque la plus durable d'Allemagne.

Afin de nous permettre d'aborder de façon pratique cette thématique « Le développement durable dans l'économie », nous nous sommes rendus le 27 mars au siège de cette société qui se trouve à Arlesheim, en Suisse. Dans un exposé abondamment illustré, la direction nous a expliqué que la Weleda AG s'était dédiée au développement durable sous toutes ses facettes c'est-à-dire l'écologie, l'économie, mais aussi l'action sociale durable. Partant de cette expérience, nous allons nous pencher cet automne sur la définition de la durabilité et élargir notre champ d'information pour comprendre où en est le développement durable transfrontalier dans la région du Rhin supérieur.

L'initiative d'avenir Rhénanie-Palatinat (*Zukunftsinitiative Rheinland-Pfalz*), mais aussi la Conférence internationale de la région du Lac de Constance attribuent un prix du développement durable. Nous allons réfléchir pour voir s'il faut une incitation de cet ordre pour l'activité économique dans la région du Rhin supérieur en matière de développement durable, voire une autre forme d'appréciation qui serait à définir.

C'était là l'essentiel de notre réunion. Mais nous nous sommes également penchés sur les résultats de notre résolution « Renforcer l'espace de santé dans la région du Rhin supérieur » pour constater que les réponses reçues ne comportaient pas toutes des explications satisfaisantes.

Au cours de la dernière séance plénière, nous avons surtout abordé la question de la fourniture transfrontalière des soins de santé et les pharmacies. Nous avons été exhortés à inclure ce domaine-là également dans nos travaux. Nous avons donné mandat au groupe de travail TRISAN de la Conférence du Rhin supérieur de se pencher également sur cette question et de nous en faire rapport. Nous espérons recevoir une réponse à ce sujet d'ici la prochaine réunion.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. Rüdiger Klos demande s'il n'existe vraiment pas encore de données fiables sur la

dispensation des soins de santé et dans quelle mesure ces dispositions réglementaires concernant les pharmacies sont mises à profit.

M. Peter Brodbeck lui répond qu'au cours de la dernière réunion plénière, la commission a été exhortée à se pencher sur la question. Il a également transmis cette question au groupe de travail compétent de la Conférence du Rhin supérieur. On l'a assuré que l'on s'en occuperait lors des prochaines réunions et que le Conseil Rhénan recevrait une réponse.

c) Commission Culture, Jeunesse, Éducation et Sport

Rapporteur : Barbara Schleicher-Rothmund, présidente

Résolution :

Projets et expériences tirés de la pratique de la formation transfrontalière dans la région du Rhin supérieur

Mme Barbara Schleicher-Rothmund : Monsieur le Président, Chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous nous sommes consacrés au sujet « Formation transfrontalière, travail transfrontalier » – pour l'essentiel de la formation – et nous nous sommes dit au printemps : cherchons une entreprise caractérisée par des « meilleures pratiques ». Nous avons trouvé les Badische Stahlwerke (aciéries badoises) à Kehl, qui font depuis de nombreuses années déjà de la formation transfrontalière et connaissent un franc succès. Ils nous ont fait état d'un jeune qu'ils ont en formation technique et qui est devenu lauréat au niveau national. C'est un jeune homme de Strasbourg qui s'est avéré le meilleur apprenti de la République Fédérale d'Allemagne dans son domaine de spécialité. Étaient présents seulement les représentants des Badische Stahlwerke et trois jeunes en formation, mais aussi des représentants des chambres consulaires.

J'ai trouvé que nous avons une discussion très constructive. Nous avons eu un échange d'information très intensif et aussi une discussion. Une telle réunion a l'avantage pour nous, d'une part, de pouvoir faire connaître le travail de valeur de notre commission et, d'autre part, de pouvoir apprendre où le bât blesse. Or, le bât blesse – et là, je rejoins un peu Mme Schäfer –, en ce sens qu'il existe quelques obstacles administratifs dans la formation transfrontalière au niveau des salons et foires, très concrètement. Les Badische Stahlwerke nous ont dit qu'ils ont été approchés pour participer, eux aussi, à un salon professionnel à Paris. Mais les formalités bureaucratiques qu'ils ont eu à régler étaient tellement irréalisables que l'entreprise a dû renoncer à participer.

Afin que l'on puisse se rendre compte qu'une telle visite ne nous sert pas simplement de sortie pour parler un peu avec les intéressés, les écouter et glaner des informations, mais qu'elle est suivie d'un passage à l'action, nous vous présentons aujourd'hui une

résolution sur ce sujet et nous adressons à tous les membres du Conseil Rhénan pour vous dire : Ayez la bonté de veiller à ce qu'ils n'y ait plus d'obstacles bureaucratiques. Car finalement, nous sommes tout de même dans une situation très confortable puisqu'il y a un besoin de main-d'œuvre spécialisée dans notre région. Dans d'autres régions de notre territoire, nous avons aussi un peu de chômage des jeunes. Si nous ne traitions pas correctement cette situation, nous louperions une opportunité.

C'est pourquoi vous avez maintenant cette résolution sous les yeux, qui est relativement colorée. Cela tient à ce que nous avons beaucoup travaillé le texte. Cela tient aussi à ce que nous avons été un peu dépassés par les événements. Nous savons maintenant – en tout cas d'après mes informations – que Mme Merkel et M. Macron ont également déjà traité ce sujet. Nous avons donc remodifié nos formulations. Je vous prierais de bien vouloir donner votre accord à cette résolution afin qu'il soit clair que lorsqu'une telle commission vient présenter quelque chose, il y a une suite et que nous veillons à ce que tous les jeunes gens, ici dans la région du Rhin supérieur, aient la possibilité d'accéder à une bonne formation.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey, fait remarquer que la version définitive de cette résolution vient d'être distribuée en cours de séance. Elle a été retravaillée de manière à susciter un consensus aussi large que possible. Le bureau, ce matin, a également proposé l'adoption de cette résolution en l'état.

Le Conseil Rhénan adopte la résolution « Projets et expériences tirés de la pratique de la formation transfrontalière dans la région du Rhin supérieur » à la quasi unanimité avec une seule abstention.

d) Commission Agriculture, Environnement, Climat et Énergie

Rapporteur : Daniel Adrian, président

Résolution :

Espèces végétales et animales invasives dans la région du Rhin supérieur

M. Daniel Adrian : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres de la séance plénière, je voudrais rapidement vous informer de notre dernière réunion à Neustadt où le sujet important et préoccupant portait sur les espèces invasives. Après la réunion de l'année dernière sur les plantes invasives que nous avons eu à la Petite Camargue, nous nous sommes penchés avec la commission sur ces espèces invasives à savoir le moustique-tigre, le frelon asiatique et la mouche drosophile suzikii.

Nous étions très contents d'avoir été invités par M. professeur Seimetz et j'ai profité, en tant que président de la commission Agriculture du Conseil Rhénan d'avoir à mes côtés le professeur Seimetz, président du groupe de travail Environnement de la Conférence du Rhin supérieur pour proposer aussi, – Mme Schäfer nous l'a bien expliqué tout à l'heure – une meilleure lisibilité entre les deux groupes de travail. Il est important que, peut-être, nous apprenions à travailler ensemble et en tout cas à fusionner les sujets.

En tout cas, le moustique-tigre, le frelon asiatique et la mouche Suzuki ne connaissent naturellement pas les frontières et nous devons donc mutualiser les moyens pour vraiment nous en occuper. Nous nous sommes rendus compte qu'on ne sait pas trop qui fait quoi, mais ce qui est vraiment très positif au niveau du travail de la commission, c'est que dans les trois pays nous avons de vrais spécialistes qui s'occupent de ces espèces et surtout de cette problématique et que, même si nous les élus ne le savons pas toujours, ces spécialistes travaillent énormément ensemble. C'est vraiment positif et je tiens à le souligner ici.

Suite à ces deux réunions et ces deux groupes de travail que j'ai pu mener, nous vous proposons aujourd'hui une résolution que j'aimerais vous présenter rapidement. Mais peut-être devrions nous entendre d'abord les exposés et voir ensuite le texte de la résolution. Ce serait plus judicieux comme manière de procéder.

Merci.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey confirme qu'il est prévu d'entendre d'abord les présentations puis d'adopter les résolutions. Il ajoute qu'il est éventuellement possible que de nouveaux aspects découlent des présentations.

Brefs exposés sur le sujet des « Espèces végétales et animales invasives dans la région du Rhin supérieur »

(Présentation Annexe 1 : Mme Kirsten Köppler – La mouche du vinaigre dans l'espace du Rhin supérieur ; page 1 : La mouche du vinaigre – un défi inédit pour l'action phytosanitaire ?)

Mme Kirsten Köppler : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je suis spécialisée en arboriculture fruitière. La mouche drosophile ou mouche du vinaigre nous cause également des problèmes dans la viticulture, mais il faut bien le dire : les dégâts dans les vergers sont bien plus importants. Dans cette contribution, je voudrais vous présenter rapidement cette mouche et les défis qu'elle pose à l'action phytosanitaire, en particulier à l'arboriculture fruitière.

(Diapo 2 : Introduction et zone d'extension de la mouche drosophile)

La première observation de cette mouche en Europe remonte à 2008. Vous voyez ici une carte de 2010. On la rencontre ensuite dans les régions méditerranéennes et elle se répand dans les pays méridionaux.

(Diapo 3 : Introduction et zone d'extension : situation en 2016)

Pour 2016 on peut dire ceci : elle est présente du sud des pays scandinaves jusqu'en Europe du Sud, et de la Grande-Bretagne jusqu'en Russie nous avons eu partout des constats et des preuves de cette mouche.

(Diapo 4 : potentiel nocif)

Parlons du potentiel nocif. Les femelles pénètrent à travers la peau intacte du fruit grâce à un appareil de ponte ressemblant à une scie et déposent l'œuf à l'intérieur du fruit. Les larves détruisent ensuite le fruit-hôte pour se nourrir. Nous avons trouvé jusqu'à 100 œufs ou larves dans une mûre. Vous pouvez imaginer que ces fruits ne peuvent plus être proposés à la vente.

La mouche du vinaigre attaque en fait tous les fruits à peau fine ou à coque tendre en train de mûrir ou déjà mûrs. Parallèlement aux plantes cultivées de l'arboriculture ou de la viticulture, il s'agit naturellement aussi des plantes sauvages et des plantes d'ornementation dans toute la nature.

(Diapo 5 : Images de dégâts dans les fruits à noyaux et les baies)

Voici quelques exemples des dégâts rencontrés dans l'arboriculture fruitière. Vous voyez ici une mûre dont les petites baies présentent un aspect effondré et ici une framboise. L'année dernière, les cerises sont littéralement tombées des arbres. Elles goutaient.

(Diapo 6 : Autres fruits-hôtes)

Dans le Bade-Wurtemberg, nous avons trouvé jusqu'à présent 35 autres fruits-hôtes attaqués par la mouche drosophile dont la symphorine par exemple. Vous en voyez une image ici. Même le lierre est touché, ainsi que l'if. Le spectre est donc très large. Au fond, on n'a trouvé aucune forme ni couleur de fruit précise qui signalerait une quelconque prédilection de cette mouche et nous donnerait des repères.

(Diapo 7 : Infestations dans l'arboriculture fruitière)

Quel est le tableau dans l'arboriculture fruitière ? Pour les cerises douces et aigres ainsi que pour les fruits à baies, les dégâts, si le traitement est insuffisant, va jusqu'à 100% c'est-à-dire la perte économique totale et l'absence de toute récolte. Pour les pêches, les prunes et les abricots, cela dépend des variétés : on a constaté une sorte de variabilité selon les variétés, – mais il peut en aller de même. Les arboriculteurs sont en fait confrontés chaque année au défi de venir à bout de cette mouche. Pour les fraises, la pression dans les champs n'est pas encore si grande pour le moment, mais pour les fraises remontantes, donc les tardives, cela peut mener jusqu'à la perte totale.

Pour l'année 2014, nous avons reçu les données des marchés en gros de fruits dans le Bade-Wurtemberg. Il y a eu env. 5 millions d'euros de pertes dues à cette ravageuse. Si vous ajoutez encore la commercialisation directe depuis les vergers – qui n'est pas quantifiable –, c'est encore plus.

(Diapo 8 : Conséquences et perspectives commerciales)

Quelles sont les conséquences et les perspectives commerciales ? Pour les cerises douces, il y a des réclamations de la part des fabricants de confitures et de conserves de fruits. Ceux-ci craignent de manquer à l'avenir de matière première de provenance régionale. La situation pour les cerises aigres ou griottes entraîne en fait de plus en plus d'arrachages de vergers. Dans le futur, cette variété fruitière ne jouera probablement qu'un rôle au début du printemps. Les perspectives ne sont pas particulièrement bonnes.

Les quetsches sont récoltées très tôt afin d'avoir des fruits exempts de dégâts. Mais alors, elles n'ont pas très bon goût ; elles sont encore vertes. Cela a naturellement des conséquences sur les prix et la motivation à cultiver des vergers.

Dans le cas des framboises, des champs ont déjà été rodés, justement après l'année 2014. Les cultivateurs se demandent vraiment s'ils doivent aménager d'autres installations.

(Diapo 9 : Possibilités de maîtriser cet insecte ravageur)

Que faire contre ce ravageur ? Il existe des mesures préventives au niveau des techniques de culture, comme par ex. des cueillettes régulières et rapprochées, des me-

sures d'hygiène et d'entretien des installations, donc des plants de qualité, bien aérés et ensoleillés. Mais tout cela, ce ne sont que des mesures de réduction des populations de ravageurs. Elles ne suffisent pas à empêcher leurs attaques.

Cela mis à part, les mesures de protection par filets sont très demandées. Elles sont non seulement liées à des coûts très élevés, mais pas adaptées à toutes les cultures et installations. Naturellement, cela donne aussi lieu à des restrictions paysagères, justement près de zones de protection naturelles, sans compter l'influence sur des espèces protégées. L'efficacité est indubitablement limitée et tout cela ne suffit pas pour se débarrasser des attaques de cette mouche.

Sur l'utilisation d'insecticides : dans bien des domaines, nous dépendons d'autorisations annuelles de traitements d'urgence. Les cultivateurs n'ont aucune sécurité. Les demandes doivent être refaites chaque année. La situation en matière d'autorisations est insuffisante. De plus, l'efficacité est restreinte. L'action n'est pas de 100%. Il y a danger de former des résistances et, bien sûr, danger d'effets secondaires sur des organismes non visés.

Au fond, les possibilités de lutte ou de maîtrise dont nous disposons en ce moment sont insuffisantes.

(Diapo 10 : INTERREG V – Rhin supérieur)

Depuis le début de l'année dernière, nous travaillons également avec d'autres partenaires allemands, français et suisses à un projet INTERREG V, appelé InvaProtect, sur la protection phytosanitaire durable contre des ravageurs de la viticulture et de l'arboriculture fruitière. Ce projet court encore jusqu'à la fin de l'année prochaine. Son volume total est de 4,2 millions d'euros.

(Diapo 11 : Cible du projet : la mouche du vinaigre)

La cible de ce projet est la mouche du vinaigre, avec différentes problématiques concernant la biologie, les prévisions et bien sûr aussi la lutte ou maîtrise.

(Diapo 12 : Les ravageurs dans ce projet - L'arboriculture fruitière)

Un autre ravageur considérable, qui nous cause vraiment de gros soucis, est la punaise diabolique. Elle aussi est d'origine asiatique. L'année dernière, elle a déjà causé de premiers dégâts sur les fruits à noyaux en Suisse. Nous l'avons déjà dépistée avec certitude en Allemagne et en France. En fait, nous nous attendons chaque année à une augmentation et à des dégâts.

La cochenille du mûrier est un autre ravageur contre lequel lutte l'arboriculture fruitière.

(Diapo 13 : Les ravageurs invasifs dans ce projet - L'arboriculture fruitière)

Citons d'autres fléaux de ce genre : la cochenille rouge du poirier et la maladie de scharka qui joue un rôle non négligeable en France dans les quetsches domestiques.

(Diapo 14 : Les ravageurs invasifs dans ce projet – La viticulture)

Dans la viticulture il existe la flavescence dorée qui est vraiment très menaçante pour la vigne ainsi que son vecteur, l'insecte transmetteur, à savoir la cicadelle scaphoideus titanus, que nous avons déjà mise en évidence au cours du projet.

(Diapo 15 : Merci beaucoup pour votre attention !)

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. Bruno Mathieu : Bonjour à tous ! Je voudrais tout d'abord remercier le président pour cette invitation à intervenir ici sur la problématique passionnante des moustiques invasifs et du moustique-tigre en particulier.

(Présentation Annexe 2 : « Moustiques invasifs et santé publique », Diapo 1)

Je suis entomologiste médical à la faculté de médecine de Strasbourg et je tiens à associer à cette présentation Françoise Pfrisch qui est la responsable du syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin, car nous travaillons en tandem sur cette thématique.

(Diapo 2 : Les moustiques invasifs)

Il y a deux espèces principales d'intérêt dans la région : tout d'abord, à gauche, aedes albopictus est le nom scientifique du moustique-tigre, donc l'espèce qui est la plus importante à nos yeux, car c'est un important vecteur de transmission de la dengue, du chikungunya et du virus zika.

À droite, aedes japonicus qui est une autre espèce de moustique invasif qui, dans une moindre mesure, peut transmettre l'encéphalite japonaise et le virus du Nil occidental.

(Diapo 3 : Aedes albopictus)

D'où vient le moustique-tigre ? Il est originaire de l'Asie du Sud-Est où il est anthropophile ; donc, il va piquer l'homme et il est même particulièrement agressif. Il va avoir une activité du lever au coucher du soleil, alors que la plupart des moustiques sont plutôt actifs au crépuscule. Ses gîtes naturels en milieu tropical sont les bambous ; lorsqu'ils sont coupés, cela peut faire une petite collection d'eau à l'intérieur et vous pouvez avoir des dizaines de larves qui vont se développer. On imagine très bien que dans un tel environnement il peut y avoir une quantité très impressionnante de très petits gîtes

qui sont évidemment très difficiles à traiter et à prospecter. Comme autre gîte naturel, vous avez par ex. des broméliacées, donc ces types de feuilles engainantes, qui peuvent également faire une très petite collection d'eau où il peut se développer quelques dizaines de larves à l'intérieur. En hiver, dans les régions tempérées il va avoir une diapause sous la forme d'œufs. Toutes les espèces, en région tempérée, ont développé des stratégies pour passer la mauvaise saison, qui est l'hiver chez nous.

(Diapo 4 : *Aedes albopictus*)

Donc, ce moustique-tigre, en région tempérée, a comme gîte naturel des creux d'arbres et il s'est très rapidement, dès son aire d'origine, adapté aux gîtes artificiels que sont les pneus. Donc vous voyez sur cette image par ex. que lorsque des pneus sont stockés en extérieur, à proximité de forêts, cette espèce s'est très rapidement adaptée à venir pondre à l'intérieur de ces pneus, car quand il pleut, stockés comme ceci, il peut y avoir de l'eau qui reste à l'intérieur.

Les pneus sont ensuite asséchés, conditionnés dans des camions, des containers et peuvent parcourir des dizaines de milliers de kilomètres, stockés à nouveau en extérieur. Dès qu'il va y avoir une pluie, ces œufs vont éclore et, comme cela, le moustique a colonisé les cinq continents en seulement vingt ans. Cela a été le cas de son arrivée également en Europe et, une fois qu'il est installé sur un continent, il y a bien évidemment le transport passif, le moustique pouvant se faufiler dans des voitures, dans des trains ou bien, par déplacement actif avec ses ailes, il va pouvoir étendre son aire de distribution.

(Diapo 5 : État des lieux en France métropolitaine)

Ici, vous avez une carte de l'ECDC qui montre la distribution actualisée de cette espèce en avril 2017. Donc, toutes les zones rouges, ce sont les endroits où l'espèce est établie, où il y a vraiment une population qui est active. En jaune-orangé, ce sont les endroits où le moustique a été détecté, mais où l'on n'a pas encore mis en évidence que la population, d'une année sur l'autre, a été vraiment établie.

Donc, si on fait un zoom sur la région Rhin supérieur, on voit que dans la partie Alsace, les populations de moustiques sont maintenant établies. Cela ne devrait pas tarder à passer en rouge également chez nos voisins allemands. Donc, on voit que cette région du Rhin supérieur est extrêmement intéressante. Il y a un gap entre le sud, le centre de la France et cette région. En France, on a actuellement 33 départements qui sont colonisés.

(Diapo no 6 : Plans de lutte en France)

Au niveau national, il y a un plan anti-dissémination de la dengue et du chikungunya qui est mis en place par le ministère de la Santé et qui comporte plusieurs volets, notamment un volet entomologique. Dès lors que les populations de moustiques-tigres ont été mises en évidence comme étant actives dans un département, la compétence est trans-

férée au Conseil département où il y a également un plan départemental de lutte qui est décliné, coordonné par la préfecture et l'Agence nationale de la Santé. Il y a délégation de la mission à l'opérateur public de démoustification, donc le Syndicat de lutte contre les moustiques du Bas-Rhin, avec un appui scientifique et technique de mon institut.

Le plan est décliné en trois parties : surveillance entomologique, une partie lutte anti-vectorielle autour des cas de maladie, lorsque par ex. il y a signalement d'une personne atteinte d'une maladie qui peut être transmise par ces moustiques-tigres dans une zone où le moustique est actif. Donc, il y a un plan pour intervenir dans ces cas-là et également de la prévention avec par ex. une plaquette ici, développée par le Conseil départemental du Bas-Rhin, qui est largement diffusée.

(Folie 7: Évolution de la présence d'aedes albopictus autour de Strasbourg)

Donc, si on regarde les cartes de la présence du moustique-tigre autour de Strasbourg, on voit qu'en 2014 la première détection a été réalisée au nord de Strasbourg, à Schiltigheim. Dès l'année suivante, nous avons deux populations, très proches, du moustique-tigre et également une au sud de Strasbourg.

En jaune-orangé, ce sont de petites populations de l'autre moustique dont j'ai parlé, aedes japonicus. On voit en 2016 que le moustique-tigre ne s'est pas beaucoup étendu dans l'espace ; par contre les populations sur place sont de plus en plus importantes.

(Diapo 8 : Moustiques invasifs et santé publique)

Il y a un réel risque sanitaire de transmission locale à partir d'un cas importé, puisqu'on a maintenant des populations bien établies qui peuvent ponctuellement être particulièrement abondantes. On a les trois pays de l'espace Rhin supérieur. L'espèce est également présente ou surveillée avec certaines détections dans les trois pays. Surveillance, lutte et prévention sont déclinées par les pays du Rhin supérieur, mais il y a une absence de mutualisation et de coordination entre eux. Nous sommes actuellement réunis pour développer et soumettre un projet INTERREG (qui est en cours de dépôt) dont l'objectif principal est de former, de fournir un appui scientifique et technique aux administrations et institutions pour l'évaluation et la gestion du risque sanitaire lié à ces moustiques.

(Diapo 9 : Projet dans le cadre d'INTERREG V)

Ici, ce sont quelques éléments de notre projet. L'acronyme est T.I.G.E.R. qui constitue un réseau d'experts à l'appui des institutions. Nous visons l'objectif 11 pour améliorer l'offre de service transfrontalière des administrations puisque nous souhaitons essentiellement former et développer des outils pouvant être utilisés par les administrations pour répondre aux interrogations des citoyens. Nous avons déposé le pré-formulaire en début d'année et nous visons un dépôt du formulaire complet d'ici le mois d'août, avec un démarrage prévu le 1^{er} janvier 2018.

(Diapo 10 : Projet dans le cadre d'INTERREG V)

Vous avez ici la liste des partenaires qui regroupe les différents experts dans les trois pays. Bien entendu, il y a toute une longue liste de partenaires associés qui comprend les institutions, le Conseil départemental, l'Agence nationale de Santé, les différents Länder etc.

(Diapo 11 : Projet dans le cadre d'INTERREG V)

Donc, les objectifs principaux sont de former un appui scientifique et technique aux administrations. Pour les moyens d'atteindre ces objectifs, nous souhaitons mobiliser les synergies au niveau trinational sur la base d'un groupe d'experts pour la prévention avec 4 thématiques qui vont être interconnectées : de l'expertise ; de la formation, pas seulement technique, mais aussi pour les administrations afin de répondre aux demandes des citoyens ; de la prévention ; de la communication.

(Diapo 12 : Merci pour votre attention !)

Je vous remercie pour votre attention.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey : Merci beaucoup, M. Mathieu. Je crois que vous avez su nous montrer de manière impressionnante, avec votre collègue, que les espèces végétales et animales invasives – comme le président de la commission l'avait annoncé – ne connaissent pas de frontières. Par conséquent, il est important que la communication entre les trois pays ne connaisse pas de frontières non plus, mais qu'elle soit entretenue avec assiduité sur ce sujet.

Mme Gabi Rolland : J'aurais tout d'abord une question sur le moustique-tigre dont on vient de parler : est-ce que, dans ce projet, on réfléchit aussi à la manière dont on pourrait peut-être organiser en commun la lutte contre le moustique-tigre dans nos trois pays ? Je crois que c'est également un sujet important. Le danger a été reconnu. Le Landtag du Bade-Wurtemberg, en tout cas ses commissions compétentes, s'est déjà penché à maintes reprises sur cette problématique. Mais j'ai l'impression que le danger est loin d'être banni pour autant. C'est pourquoi, nous avons certainement besoin de réfléchir, dans le cadre d'un tel projet, à la façon de mettre en place une véritable lutte.

J'ai une deuxième question sur la résolution « Espèces végétales et animales invasives dans la région du Rhin supérieur » dans son ensemble : Sommes-nous déjà d'accord entre nous sur les espèces dont il s'agit et sur la manière de les combattre ensemble ?

M. Bruno Mathieu : Merci beaucoup pour cette question. Au niveau communication, bien entendu, le projet vise à réfléchir ensemble sur la meilleure méthode pour commu-

niquer – dans les deux langues bien évidemment – et nous souhaitons vraiment adapter le message de communication et de gérer leurs jardins, puisqu'on sait que l'usage de leur environnement privatif peut être différent d'une région à l'autre. Donc, on essaie vraiment d'adapter le message de communication, toujours sur une base scientifique évidemment.

Bien entendu, l'éradication de ce moustique, comme je l'ai montré, n'est pas possible en l'état actuel des connaissances. Mais ce qu'on appelle les méthodes de lutte communautaire, c'est-à-dire que le citoyen participe vraiment constitue le seul moyen de réduire au maximum les populations de ces moustiques. Nous ne pouvons pas intervenir dans le domaine privatif pour vider le moindre petit gîte. Donc, nous avons vraiment besoin de l'aide des gens, des citoyens. Ce moustique pourrait provoquer un frein pour le tourisme si les populations venaient à devenir encore plus importantes.

M. Daniel Adrian : C'est vraiment les deux premiers points de notre résolution qui sont les plus importants. Au point 1, nous voulons insister sur la nécessité de mener des actions de prévention et de lutte, coordonnées de manière trinationale. Nous le disons au premier paragraphe. C'est vraiment le point le plus important. Je vous l'ai déjà dit tout à l'heure. Nous avons remarqué que chaque pays travaille sur ce sujet et il y a le travail qui se fait auprès des spécialistes, mais l'action n'est pas menée, pas de manière globale. C'est le premier point, le plus important.

Le point 2 c'est celui de l'information. Il est important que tout un chacun, nos citoyens sachent ce qui se passe, soient informés de l'existence de ces espèces invasives, sachent quel est le danger couru pour la santé et l'économie, et quelles sont les techniques de lutte et les moyens de prévention. Bien sûr, ce sont les mêmes espèces dont nous parlons pour les trois pays, aussi bien les plantes que les espèces animales. Ce point de l'information des citoyens est très très important parce que nous avons besoin de leur participation. Je me souviens de ce que Mme Erler nous a dit tout à l'heure. Elle a parlé d'une « meilleure information de la population ». Je crois que là, on est vraiment au cœur du sujet.

Le président, M. Josef Frey : Je me permets de préciser que cette résolution a exactement pour but de compléter les lacunes de l'information que nous pouvons avoir ou de lancer une petite pique – pas une piqûre d'insecte – vers le monde de la politique pour demander : Qu'est-ce que le pouvoir exécutif peut faire pour cela ? C'est justement ce qui est passionnant, ici au Conseil Rhénan : nous allons écrire à l'exécutif et demander un avis. Je suis curieux de voir les avis.

M. Frank Mentrup : Grâce à l'accent qui a été mis aujourd'hui sur la question, nous avons progressé et nous rapprochons du niveau des experts sur le moustique-tigre. Cependant, pour le cas où l'on me poserait des questions, j'aurais encore besoin de deux autres informations.

Dans notre coin, le groupe de travail communal pour la lutte contre l'invasion des faucheux réalise un travail couronné de succès et distribue cette enzyme que l'on peut mettre dans les petits jardins et dans les étangs. Elle est donnée aux jardiniers aussi bien qu'aux propriétaires de maisons afin de lutter contre les simples faucheux ou cousins. Il se pose donc pour moi la question décisive, avant de pouvoir me prononcer en public, si les mesures employées jusqu'à présent dans les groupes de travail au niveau des communes – cette protéine que l'on met dans l'eau – sont également efficaces contre les moustiques. Car alors, nous aurions au moins, dans le nord de l'espace du Rhin supérieur, un remède tout à fait valable qu'il suffirait de faire connaître davantage. C'est là ma première question.

Ma deuxième question – on pourrait encore ajouter cela au procès-verbal – concerne le mode de transmission de ces maladies. Est-ce une maladie qui est transmise d'un être humain à l'autre par les moustiques ou bien a-t-on connaissance d'une période d'incubation propre de cette maladie chez les animaux eux-mêmes ? Il serait relativement important d'en avoir le cœur net, afin de pouvoir opposer les bonnes réponses, en cas de questions à ce sujet.

M. Reinhold Pix : J'aimerais saisir l'occasion pour rappeler à titre préventif qu'ici, au Conseil Rhénan, nous réunissons le plus grand vignoble partagé de toute l'Europe, voire du monde entier – même si l'exposé de tout à l'heure a pu donner l'impression que la mouche drosophile *suzukii* joue un rôle majeur dans l'arboriculture fruitière en y causant d'importants dégâts. Je l'affirme tout simplement au vu de l'Alsace, du pays de Bade, du sud du Palatinat, mais aussi de certaines parties de la Suisse du Nord-Ouest. Dans le cas de la mouche du vinaigre, il s'agit d'un ravageur typique du changement climatique et les conséquences entraînées qui nous ont surpris pour la première fois en 2014, mettant une expression de panique sur les visages de nos collègues viticulteurs. En 2015 et en 2016, Dieu soit loué, nous avons été quelque peu épargnés, en tout cas pour ce qui est de la vigne. Mais en 2017, nous nous retrouverons peut-être dans une situation analogue – surtout en raison de l'évolution du climat que nous avons de nos jours et si cela se poursuit durant l'été – en ayant à supporter une grosse vague d'attaques puis des dégâts économiques considérables.

Je voudrais tout simplement plaider en faveur de ce que l'on ne sous-estime pas ce danger, mais qu'on le prenne au sérieux et que l'on fasse tous les efforts possibles pour travailler ensemble sur le plan transfrontalier et pour penser en de nouvelles catégories, surtout si l'on va vers un effondrement écologique qui semble s'annoncer. Car la particularité, si on lutte avec des pesticides et des insecticides chimiques, réside en ce que nous avons utilisé des insecticides en cette saison de l'année, au moment où les abeilles mellifères et aussi les abeilles sauvages rentrent leur récolte. C'est tout à fait particulier. Cela signifie qu'en fait nous sommes aux prises avec un immense problème.

Il existe différentes mesures à prendre et qu'il faut prendre, qui sont des défis de taille pour nous, surtout dans le domaine de la recherche, mais aussi dans la promotion de la viticulture dans son ensemble. C'est pourquoi, je vous exhorte une fois de plus de ne pas prendre les choses à la légère.

M. Fritz Brechtel : Je voulais simplement compléter ce que M. Mentrup a dit, à savoir que la KABS combat effectivement depuis plusieurs décennies les moustiques avec le plus grand succès. Il ne faudrait pas avoir l'impression que ces insecticides ne s'appliquent pas à la KABS. Il ne s'agit pas ici de l'utilisation d'insecticides chimiques, mais d'un bacille qui leur est opposé. Cette méthode de lutte contre les moustiques est reconnue comme étant la plus compatible avec l'environnement.

Je voulais juste encore demander à M. Mathieu s'il est vrai que ce *bacillus thuringiensis* est spécifique au genre, donc s'il agit exclusivement ou presque exclusivement sur les moustiques qui nous piquent et non sur d'autres espèces d'insectes, – sachant qu'il existe quelques scientifiques qui jouent avec l'idée de réduire la lutte contre les moustiques piqueurs dans l'espace du Rhin supérieur. Là, Mesdames et Messieurs, nous serions bien avisés de protester énergiquement. Car les moustiques piqueurs sont en mesure de refaire très rapidement leurs populations, de sorte que nous avons grand besoin d'un traitement permanent afin de conserver la qualité de vie des habitants de l'espace du Rhin supérieur, d'y préserver la qualité touristique, et surtout la santé des habitants. Nous avons donc instamment besoin de la lutte contre les moustiques, en particulier avec les méthodes préconisées par la KABS utilisant le *bacillus thuringiensis*.

M. Bruno Mathieu : Merci pour ces questions. Je vais essayer de répondre aux deux questions en même temps. Il y a effectivement un bacille, un produit biologique issu d'une bactérie naturelle, qui est très efficace contre les moustiques en général. Toutes les espèces de moustiques peuvent être éliminées par ce bacille. Le problème, c'est que les espèces nuisantes traitées par les organismes de lutte comme la KABS (et aussi le syndicat de lutte comparable côté français), ont des gîtes de grande taille. Ces espèces-là peuvent être traitées par hélicoptère ou par traitement pédestre. Ce sont tous des gîtes en milieu rural, qui peuvent être gérés à l'aide de ce bacille.

Par contre, le moustique-tigre est une espèce très urbaine. On ne va pas le trouver à la campagne, mais par ex. dans des pots de fleurs s'il y a de l'eau dans les coupelles. Donc, on imagine qu'on ne pourra pas aller dans les jardins de toutes les personnes pour aller mettre ce petit granulé pour traiter avec un Insecticide en question. Le meilleur moyen sera vraiment de former les gens à traiter eux-mêmes leurs jardins en vidant les coupelles, en mettant des dispositifs pour fermer leurs récupérateurs d'eau de pluie ou emploient d'autres solutions.

Le président, M. Josef Frey : Pouvez-vous dire encore un mot sur les caractéristiques spécifiques de ces espèces ? Je ne sais pas si c'est traduisible. Je veux parler du com-

portement spécifique de ces espèces d'insectes invasifs. C'était aussi la question de M. Brechtel. Est-ce que cela se rapporte uniquement à l'espèce en tant que telle ou bien peut-il y avoir transmission différente ?

M. Fritz Brechtel : La question était de savoir si le *bacillus thuringiensis israeliensis* dont il est question agit vraiment pour l'essentiel sur les moustiques.

M. Bruno Mathieu : Ce bacille est efficace contre toutes les espèces de moustiques. Il y a des tests en laboratoire réguliers qui vérifient que ce bacille n'a pas de résistance chez aucune espèce. On peut donc employer ce bacille contre toutes les espèces de moustiques. Mais on ne peut traiter que les espèces qui ont des gîtes accessibles pour pouvoir distribuer ce bacille au bon endroit et au bon moment.

M. Frank Mentrup : J'ai une question très importante pour moi. Est-ce que cette protéine agit également contre le moustique-tigre ? Vous venez de répondre que oui. C'est ainsi que je vous ai compris.

Deuxièmement : je tiens cependant pour important d'approfondir davantage ces méthodes de la KABS en ce qui concerne le moustique-tigre. J'avais attiré votre attention sur un exemple, à savoir qu'on donne aussi cette protéine aux amateurs de jardins de sorte que tout un chacun peut éradiquer les moustiques en question dans son étang ou sa mare qu'il ne veut pas couvrir.

Aux fins du procès-verbal il me semble important de souligner encore une fois qu'on ne met pas des bacilles dans la nature (même si on tend à formuler les choses un peu simplement), mais qu'une protéine est extraite à partir des bacilles et c'est cette protéine qui est répandue en tant que protéine morte pour ainsi dire. Les larves la mangent et se dissolvent plus ou moins. C'est une précision très importante, car sinon les gens vont avoir peur si on leur dit : « Ce sont des bacilles à répandre. » Or, ce n'est pas le cas. Je vous prie donc de toujours être précis sur ce point. Sinon, nous pouvons nous passer de tout cela au niveau de certaines instances et d'une certaine clientèle.

La deuxième question que j'avais posée n'a pas reçu de réponse. Je vous prie d'annexer ceci tout simplement au procès-verbal : quels sont les modes de transmission de ces maladies ? Je voudrais le savoir afin que l'on puisse se faire une idée approximative : est-ce une transmission d'un moustique à l'autre ou du moustique à l'homme ? Comment cela fonctionne-t-il exactement ?

Mais nous menons maintenant une discussion spécialisée qui dépasse notre cadre et notre temps. Dans ce cas, on peut peut-être simplement annexer cela au procès-verbal de séance afin que nous puissions avoir les réponses nécessaires au moment voulu.

M. Bruno Mathieu : Pour compléter, effectivement le produit est la protéine qui est fabriquée par le bacille. La bactérie, en elle-même n'est pas distribuée. La bactérie n'est plus vivante. Que ce soit la KABS ou le syndicat de lutte côté français, ils distribuent aux particuliers ces petites pilules que vous pouvez mettre dans votre jardin ou dans votre étang. Mais cela reste limité à certains types de gîte tels que des gros récupérateurs d'eau de pluie qu'on ne va pas vider pour éliminer les larves. Donc, on peut utiliser ces comprimés pour les traiter.

Maintenant, la transmission de la maladie. La dengue, le chikungunya et autres ne sont transmis que par le moustique. Ils ne peuvent pas être transmis de l'homme à l'homme. Il faut que cela passe par le moustique. En d'autres termes : le moustique va s'infecter sur un malade. Le virus va se répliquer à l'intérieur du moustique et après un certain délai le moustique le transmet à une autre personne.

M. Daniel Adrian : Je crois que vous avez compris, toutes et tous, l'importance du sujet. J'étais personnellement vraiment ravi de toutes ces questions que vous avez posées, car elles montrent bien les craintes que nous avons. Mais néanmoins, nous avons réussi à trouver des réponses.

Vous avez bien compris les différents points de notre résolution de ce matin, que nous vous présentons pour adoption. Le point le plus important est l'information, – information sur les méthodes, sur ce que nous pouvons faire, ce qu'un chacun peut faire pour les plantes comme pour les animaux. Je le répète bien : pour les plantes aussi, c'est important. Nous n'avons pas trop parlé des espèces végétales.

L'information par les professionnels nous l'avons aussi, par ex. les professionnels qui revendent les graines, les paysagistes, les agriculteurs etc. pour tout le secteur.

Et le dernier point, vraiment renforcer notre action des trois pays. Nous ne devons plus parler. Maintenant, c'est la période de l'action. Tout à l'heure, il a été question du département du Bas-Rhin. Mais dans le Haut-Rhin il y a aussi une cellule qui travaille énormément là-dessus à travers les brigades vertes qui travaillent sur cette action-moustiques. C'est vraiment ce que je voulais encore ajouter, Monsieur le Président.

Comme j'ai la parole, je voudrais juste dire aussi que la prochaine réunion de la commission Agriculture, nous l'aurons le 9 octobre dans les locaux du lycée agricole d'Obernai. Nous aurons comme thème la politique d'aménagement des rivières dans la région du Rhin supérieur où nous avons, les trois pays, une bonne politique d'aménagement qu'il faut un peu rassembler autour d'objectifs communs.

Le président, M. Josef Frey : Je proposerais que nous mettions toujours dans les courriers accompagnant les résolutions adressées aux différentes collectivités locales

et administrations que l'on ne manque pas d'évaluer l'état actuel des connaissances prévalant au niveau communal et de l'inclure explicitement.

Le Conseil Rhénan adopte à l'unanimité la résolution « Espèces végétales et animales invasives dans la région du Rhin supérieur ».

Point 8

Nouveau projets de résolution du bureau

Le président, M. Josef Frey annonce qu'il y a un projet de résolution du bureau. Il s'agit de la résolution « Renforcer la coopération transfrontalière des organismes d'intervention (services de secours et sapeurs-pompiers) dans la région du Rhin supérieur ».

En mars, il a été invité dans le nord-ouest de la Suisse à une réunion du groupe de travail Entraide en cas de catastrophe. Il a pu avoir un aperçu de la situation vue du côté de la Conférence du Rhin supérieur. Il existe déjà un grand nombre d'interventions transfrontalières au niveau des pompiers respectifs et des services de secours. Il est vrai que, d'après son expérience, ces structures d'assistance sont acceptées de manière fort variable. Dans le Bade-Wurtemberg par exemple, environ 1 800 interventions de secours primaires ont été effectuées par l'hélicoptère suisse de la Rega. Il y a eu deux interventions d'un hélicoptère allemand du Bade-Wurtemberg en Suisse. Ce sont les chiffres de 2016. Cela mis à part, il n'y a entre la région Alsace et le Bade-Wurtemberg que quelques missions isolées d'hélicoptères dans les deux sens. Pour cette raison, il est important de voir, sans considération des frontières nationales, comment les patients peuvent être secourus le plus rapidement possible et si, là aussi, des obstacles administratifs peuvent être écartés.

Coopération transfrontalière des services de secours dans la région du Rhin supérieur

Intervenant : Markus Lapp,
directeur local de la Croix-Rouge allemande dans la
fédération du cercle de Lörrach, membre permanent
du GT TriNat

M. Markus Lapp : Cher Monsieur Frey, chers membres du Conseil Rhénan, tout d'abord, merci beaucoup pour la possibilité qui m'est donnée de pouvoir vous présenter notre groupe de travail. Nos membres, avec lesquels je me suis concerté au préalable sur ce rapport, vous adressent également leurs remerciements.

(Présentation Annexe 3 – Markus Lapp : « GT TriNat » – Diapo 1)

Tout d’abord, soyons bien clairs. Nous avons encore ajouté quelque chose, comme vous le voyez, à savoir la coopération transfrontalière des services de secours dans la région des trois pays. C’est le sujet de notre groupe de travail. En ce sens que – nous allons le voir dans un instant – les organisations qui coopèrent appartiennent plutôt à la ville de Bâle, au département 68 et au Landkreis de Lörrach. Notre périmètre d’action ne s’étend pas au-delà pour le moment.

(Diapo 2 : Développement du GT TriNat)

Un mot peut-être sur la problématique : Comment s’est développé ce groupe de travail ? À l’origine il y avait un exercice à grande échelle qui s’appelait « Regiokat 2006 ». C’était un grand exercice sur le Rhin où, pour la première fois, tous les organismes d’intervention de nos trois pays devaient agir de concert dans un cadre plus vaste. Cet exercice avait déjà fait ressortir certains problèmes dans la coopération et permis de tirer bien des enseignements. Mais je crois que la chose la plus importante qui en a résulté a été de faire connaissance avec le colonel Francis Levi de France, avec le SDIS 68 et avec M. Hans-Peter Volkmer, le médecin en chef du Landkreis de Lörrach. Ces personnes se sont rencontrées à cette occasion et ont continué de se voir par la suite.

Après cet exercice « Regiokat 2006 », il y a eu naturellement d’autres exercices similaires. D’exercice en exercice, l’idée est venue de se réunir et de former un petit groupe de travail qui se pencherait sur diverses questions tournant autour de la protection des citoyens et de la coopération transfrontalière en cas d’événements dommageables.

(Diapo 3 : Le GT TriNat a choisi comme mission de ...)

Sur ce visuel, j’ai essayé de résumer tout cela. Nous sommes actifs dans les interventions d’urgence non policières et nous nous occupons non seulement de sauvetage technique, mais aussi de secours précliniques. Nous ne nous occupons donc pas seulement de sujets ayant trait aux services d’intervention, mais aussi aux sapeurs-pompiers ou au sauvetage aquatique. Tout cela, ce sont des tâches qui nous concernent.

(Diapo 4 : Qui compose le GT TriNat?)

Vous voyez ici un schéma synthétique sur la composition de notre groupe de travail en ce moment. Je l’avais dit : il y a, d’une part, en France le SDIS 68, mais aussi bien sûr les médecins urgentistes – le SAMU 68 – dont le siège est à Toulouse. En Suisse, ce sont les secours de Bâle-Ville et l’hôpital universitaire de Bâle avec le groupe des urgentistes de la Suisse du Nord-Ouest qui y est rattaché sous la direction du Dr. Zürcher. En Allemagne nous avons d’une part le capitaine des pompiers du Landratsamt de Lörrach, également avec un groupe de médecins urgentistes, et la Croix Rouge allemande avec les services de secours mais aussi la protection civile.

(Diapo 5 : Pourquoi des services de secours transfrontaliers ?)

La question qui nous anime et dont nous voulons vous parler est la suivante : D'abord, pourquoi faut-il des secours transfrontaliers ? Chaque pays a pris, de son côté, des dispositions en matière de protection contre les incendies, de structures pour les pompiers comme pour les interventions des services de secours. Le tout fonctionne très bien au quotidien de ces organisations. Mais la question posée est la suivante : Que ferons-nous s'il se produit un accident d'autocar, par exemple du côté allemand devant Bâle ? Comment pourrions-nous nous rendre maîtres de la situation ? Il y a des véhicules de secours dans les trois pays respectivement.

À titre d'illustration, j'aimerais vous citer quelques chiffres. Il ne s'agit pas du nombre maximal de véhicules disponibles, mais du nombre de véhicules qui sont libres et utilisables en ce moment pour une intervention. Il y a un contingent. En Allemagne, par exemple, il est de dix véhicules de secours. Mais la plupart sont en intervention parce qu'ils sont évidemment utilisés pour assister la population. C'est aussi le cas à Bâle comme à Saint-Louis. Ainsi, d'après nos estimations, il serait possible au maximum d'avoir quatre véhicules de chaque pays, là maintenant, tout de suite, s'il arrivait quelque chose.

Maintenant, réfléchissez : dans un autocar, il y a 40 à 45 personnes. On a tôt fait de se rendre compte qu'on ne peut pas faire grand-chose avec seulement 4 véhicules de secours. Quelle solution nous resterait-il si nous n'avions pas la possibilité d'améliorer les choses grâce à des secours transfrontaliers ? Il nous faudrait appeler des unités de Fribourg ou de Waldshut. Ces unités auraient probablement un trajet de plus d'une heure. La situation pour Saint-Louis est à peu près la même. Cela irait peut-être un peu plus vite si les unités les plus proches venaient de Mulhouse ou d'Altkirch. Mais tous sont d'accord pour dire qu'il est beaucoup plus facile de faire venir les services de secours directement du voisinage proche, de chez le voisin. C'était là un exemple de secours précliniques.

(Diapo 6 : Carte)

Ensuite, il y a un exemple de secours techniques. Nous avons un immeuble de plusieurs étages en feu ou une zone industrielle. Il faut essayer d'éteindre l'incendie de plusieurs côtés. Il faut pour cela des équipements spéciaux, à savoir des échelles pivotantes ou encore des véhicules à mâts télescopiques. Il y en a deux qui sont stationnés en ce moment à Saint-Louis. Mais il en faudrait peut-être deux ou trois de plus, de ces engins spéciaux. Concrètement, ils viendraient d'où ? Les appelle-t-on dans son propre pays ou bien se dit-on : « Nous avons à Bâle-Ville deux de ces véhicules spéciaux ; ou encore à Weil am Rhein ou dans la ville de Lörrach, il y a également ces véhicules ; donc, je les appelle d'un point de vue pratique pour maîtriser la situation le plus vite possible ? »

(Diapo 7 : Situation particulière : accident chimique)

Autre exemple de situations particulières, les accidents chimiques. Voici la photo d'un incident qui malheureusement eu lieu, un jour, dans la ville de Lörrach. C'est une photo régionale. Le nuage était effectivement orange comme vous le voyez sur cette photo. Un produit chimique a été libéré. Là aussi, il faut se poser cette question, comme pour le sujet précédent : les substances chimiques ne s'arrêtent pas aux frontières mais les traversent. Ce qui est important à cet égard, c'est de reconnaître la diffusion et le danger pour la population le plus tôt possible. Nous avons déjà un groupe de mesurage régional dans la région du Rhin supérieur. C'est-à-dire que les trois pays travaillent déjà ensemble en la matière et se sont entendus pour savoir comment procéder à la détection de substances chimiques.

(Diapo 8 : noyade accidentelle d'une personne dans le Rhin)

Ce sont là des interventions à grande échelle. Nous réalisons bien sûr aussi des interventions au quotidien.

Voici un cas spécial que j'aimerais vous présenter. C'était il n'y a pas si longtemps, le 23 mars 2016. Une personne était tombée dans le Rhin et recherchée. Les pompiers de saint-Louis l'ont aperçue et sauvée, mais ne pouvaient pas être transportée depuis la berge française parce que les conditions étaient très mauvaises. On s'est décidé à mettre cette personne hors de danger sur la rive allemande du Rhin et à la remettre aux secours allemands. Étant donné qu'à ce moment-là cela faisait déjà 45 minutes que cette personne avait dérivé sans vie dans l'eau, vous pouvez imaginer qu'elle a été transportée à l'hôpital en réanimation. Dans ce cas particulier, il s'agissait de l'Hôpital universitaire de Bâle. Je peux raconter cette histoire ici la conscience tranquille, parce que la personne qui avait été sauvée était sur pied quinze jours près et pouvait quitter l'hôpital par ses propres moyens. Les choses s'étaient donc bien passées dans ce cas.

Vous le voyez : ici, nos trois pays coopèrent très concrètement. Cette coopération quotidienne ne saurait être laissée au hasard ; il faut s'accorder à l'avance. En fait, c'est le sujet principal de notre groupe de travail, le fait que nous nous soyons trouvés et que depuis les trois dernières années nous nous connaissons si bien les uns les autres, que la compréhension mutuelle sur la manière de faire fonctionner les secours par les services sur l'autre rive soit si bonne – c'est le premier point essentiel.

(Diapo 9 : Quelles sont les réalisations du GT TriNat jusqu'à présent ?)

En premier lieu, la communication interne entre les centrales d'appel pour les urgences a été mise à jour, en l'état de l'art. De nos jours, cela se fait par des formulaires de télécopie préimprimés. Ensuite, nous faisons la présentation de nos structures respectives, pas seulement pour les cadres, mais aussi pour les personnels d'intervention. C'est-à-dire qu'il y a des manifestations qui rassemblent à la fois les bénévoles et les permanents pour leur permettre de s'informer mutuellement sur les possibilités qui existent dans le pays voisin.

Pour cette année, nous avons encore prévu un exercice général d'état-major afin de faire progresser l'état des connaissances. En d'autres termes, nous allons concevoir un petit scénario et voir si cela fonctionne bien dans un cas de figure. Pour l'année prochaine, notre cercle projette à nouveau un exercice à grande échelle afin de mettre bientôt en pratique le savoir théorique acquis.

(Diapo 10 : Merci beaucoup pour votre attention !)

Merci beaucoup de votre attention. Je me tiens volontiers à votre disposition pour d'éventuelles questions.

(Applaudissements)

Mme Margret Mergen : J'aurais une suggestion à vous faire en ce qui concerne les vols de secours. Vous savez qu'il existe les hélicoptères de secours qui sont en mission dans la journée. C'est chose courante au Bade-Wurtemberg et en Rhénanie-Palatinat aussi, je pense. Pour les vols de nuit, les possibilités d'intervention, à ma connaissance, n'existent qu'au départ de la Suisse. Mais maintenant nous avons dans l'espace du Rhin supérieur un couloir d'intervention relativement long entre Offenbourg, Baden-Baden, Karlsruhe et Mannheim, qui est d'un accès difficile, de nuit, depuis la Suisse. C'est pourquoi nous aimerions proposer la mise en service d'un hélicoptère du Bade-Wurtemberg pour les vols de nuit, à savoir sur le Baden-Airpark (où se trouve actuellement déjà un hélicoptère de secours en service et où se trouve aussi le site de maintenance pour tous les hélicoptères de secours allemands). Cela concernerait avant tout les transports spéciaux à destination des cliniques spécialisées. Un tel hélicoptère pourrait effectivement effectuer des transports nocturnes au bénéfice de toute la région, peut-être y compris pour Strasbourg.

À ma connaissance il existe un hélicoptère de secours pour des vols de nuit dans le Bade-Wurtemberg, mais seulement à Villingen-Schwenningen. Dans d'autres Länder allemands, l'usage est déjà bien plus répandu. Le Baden-Airpark serait un site optimal parce qu'il est loin des agglomérations et ne causerait pas de nuisances sonores.

M. Markus Lapp : Alors là, je ne suis pas spécialiste en la matière. Je ne peux que vous parler de mon expérience qui remonte à dix ou quinze ans. À l'époque, on a limité les vols de nuit d'hélicoptères de secours. D'après ce que je sais, il y avait obligation à l'époque pour les hélicoptères volant de nuit d'avoir toujours deux pilotes à bord. Dans la police c'est le cas en général. Aujourd'hui, la visibilité nocturne est bien sûr meilleure dans ces appareils. Alors, peut-être les choses ont-elles changé. Mais je ne suis pas un expert des secours aériens. Il faudrait peut-être reposer la question à quelqu'un qui s'y connaît en détail.

Le président, M. Josef Frey : C'est bien pourquoi je suis en contact avec le ministère

de l'Intérieur du Bade-Wurtemberg depuis un certain temps déjà. Il est prévu de mettre en service un deuxième site à cet effet. Selon moi, ses comités de domaines sont très importants, car ils ont compétence pour le stationnement et le financement de ces hélicoptères de secours pouvant voler de nuit.

M. Christoph Schnaudigel : Monsieur Lapp, j'aurais une question. Vous venez de nous faire état de la coopération dans la région des trois pays. Savez-vous qu'il existe en plus une coopération analogue et intensive dans l'espace du Rhin supérieur, en particulier pour ce qui est des exercices et des exercices d'état-major que vous avez évoqués ?

M. Markus Lapp : Je sais que les collègues de Kehl entretiennent une coopération très étroite avec Strasbourg. Mais cela mis à part, je n'ai pas connaissance d'autres projets. Je tendrais à penser que la Conférence du Rhin supérieur est l'instance apte à donner une image d'ensemble.

Le président, M. Josef Frey : Est-ce que Madame Gaudin du Regierungspräsidium de Karlsruhe est présente ? Elle est la présidente du groupe de travail Entaide en cas de catastrophe de la Conférence du Rhin supérieur. Je pense qu'elle apporte des informations à ce sujet dans son groupe de travail.

Moi aussi, j'étais sur le point d'en parler, Monsieur Lapp. Après vous avoir entendu, on pourrait dire : Mais tout fonctionne à merveille. Voyez-vous encore des améliorations possibles ?

M. Markus Lapp : Nous sommes bien sûr conscients de ce que cette coopération fonctionne un peu moins bien vers le nord et vers l'ouest. Mais il faut toujours garder présent à l'esprit le potentiel de risque. Notre groupe de travail est particulièrement vigilant quant au potentiel de risque que nous avons dans la région des trois pays. Nous avons beaucoup de choses ici. Nous avons l'EuroAirport, nous avons le nouveau tunnel de l'ICE près de Efringen-Kirchen ; cela nous oblige aussi à faire quelques planifications. Ensuite, on nous dit : « Faites-nous donc un plan de défense pour 400 à 600 voyageurs dans un train. » Tout cela, ce sont des sujets qui dépassent nos possibilités, de sorte qu'au cours des trois années écoulées, nous avons commencé par nous occuper avant tout de nous-mêmes.

En ce moment, ce qui nous anime, c'est que nous sommes à la recherche de réglementations ou de possibilités juridiques pour la coopération transfrontalière, car nous avons des lacunes. Notre vif souhait serait qu'on puisse arriver à centraliser toutes ces dispositions juridiques en un seul lieu pour avoir tous ces documents en accès direct.

Ces jours-ci, la question suivante par ex. s'est posée : Est-ce que les médecins urgentistes ont le droit d'emporter des anesthésiques quand ils traversent la frontière ? Entre-temps, nous en sommes arrivés au point de dire qu'en fait, cela devrait être réglé. Mais ce serait bien si au final on nous donnait une réponse claire. Tout cela n'est guère possible sans enfreinte ou violation du droit.

En outre, il reste des questions en matière d'assurances. Est-ce que les secouristes sont assurés lorsqu'ils passent la frontière pour agir ? Est-ce que les médecins d'urgence sont assurés quand ils traversent la frontière pour venir en aide à des malades ? Tous ces aspects devraient vraiment être abordés.

Mme Sylvia Felder : J'aimerais revenir sur le sujet des vols de nuit. Sur le plan technique, il ne s'agit pas d'hélicoptères propres, car les pilotes doivent avoir été formés. Dans le cas des hélicoptères la question est simplement que l'éclairage intérieur doit être baissé. Mais dans le cas des pilotes, une formation pour voler avec un système de vision nocturne des casques est exigée.

Ensuite il nous faut une couverture 24 h sur 24. En Allemagne, cela est lié aux caisses d'assurance-maladie, – un vaste sujet. C'est quelque chose qu'il faut pouvoir garantir.

Je suis persuadée que nous devons nous attaquer à la question. D'un autre côté, je pense qu'en tant que Conseil Rhénan nous devrions peut-être aussi attacher de l'importance à pouvoir dire : Voilà enfin un sujet où la coopération internationale fonctionne. Et nous devrions en être fiers. Bien sûr, chacun doit naturellement faire le nécessaire de son côté. Mais il faut le redire clairement : la question, ce ne sont pas les hélicoptères, mais le fait de mettre en avant des pilotes qui sont aptes à voler avec un système de vision nocturne infrarouge des casques.

M. Patrick Rapp : En qualité de quelqu'un qui vient des services de secours, je vais peut-être pouvoir apporter un peu de lumière dans cette obscurité. Tout d'abord, un mot encore sur les secours aériens. Le Land de Bade-Wurtemberg attribue certes de façon générale l'autorisation d'exploiter un site, mais l'offre de secours par vols de nuit est effectivement du ressort des comités de domaines, donc des autorités de financement et des prestataires de services d'une part (en règle générale, c'est chez nous la *Deutsche Rettungsflugwacht*) et des négociations d'autre part. Pour le moment, nous sommes donc dans la situation suivante : nous avons au Bade-Wurtemberg ce que l'on appelle deux hélicoptères de secours secondaires qui peuvent voler de nuit. L'un est basé à Stuttgart et l'autre à Fribourg. Ils peuvent voler de nuit grâce à des autorisations spéciales. En outre, nous avons un hélicoptère de secours primaires qui est maintenant stationné à Villingen-Schwenningen et qui va certainement y rester.

Traditionnellement, le Bade-Wurtemberg se sert en fait toujours d'escadrilles d'hélicoptères de la Rega en Suisse, entre autres aussi de Saint-Gall. C'est une structure bien établie. Cela tient aussi tout simplement au fait que – et j'en viens à un autre

niveau – d'une part, les licences de vol sont décernées réciproquement, d'autre part l'obstacle linguistique est relativement moins important. En d'autres termes, le personnel à bord de l'hélicoptère peut entrer directement en contact radio avec des véhicules terrestres. Sur les routes le long de la frontière avec la France, il en va un peu autrement. Les équipes à bord des hélicoptères allemands et français ont du mal à établir le contact dans le pays voisin respectif. Or, cela va jusqu'à la mise en place de l'éclairage du terrain d'atterrissage.

Sur la coopération des services de secours dans leur ensemble, – que vous avez évoquée, Monsieur Lapp –, il y a des questions d'ordre juridique : Où en est l'harmonisation des législations sur les médicaments ? Cela continue avec la question de la technique de facturation. Une caisse d'assurance-maladie française peut-elle seulement procéder au remboursement d'un médecin urgentiste allemand ayant sauvé quelqu'un du côté français ? L'inverse poserait la même question. Nous avons encore des différences dans l'organisation et aussi en ce qui concerne l'équipement intérieur des véhicules ou l'échange d'instruments médicaux. Là aussi, nous ne sommes pas harmonisés. Ce sont ces aspects qui déterminent finalement les problèmes sur lesquels on trébuche constamment au quotidien, tant pour ce qui des services de secours que des sapeurs-pompiers.

Le président, M. Josef Frey : Je pense que ce sujet est particulièrement important, en partie parce que beaucoup de bénévoles travaillent dans ce domaine et ils doivent pouvoir se rendre dans le pays voisin avec un minimum de sécurité en sachant ce qui se passerait dans le pire des cas, en cas d'accident par exemple ou quel est le cadre juridique dans lequel ils évoluent. Il a surtout été question de regrouper et d'actualiser les accords qui existent déjà, mais qui manifestement sont à localiser à différents niveaux législatifs. Il faudrait que dans toute la mesure du possible, ce travail de compilation soit accompli.

C'est dans cette direction que va aussi la résolution, en particulier son point 7 où il est question de regroupement et de transparence ainsi que d'information des intéressés afin que le médecin urgentiste ou le secouriste puisse aller porter secours dans le pays voisin sans subir lui-même des inconvénients.

Le Conseil Rhénan adopte la résolution « Renforcer la coopération des organismes d'intervention (services de secours et sapeurs-pompiers) dans la région du Rhin supérieur » à l'unanimité.

Point 9 **Élection au bureau**

Le président, M. Josef Frey, explique que, conformément à l'article 15 § 1 du règlement intérieur du Conseil Rhénan, chaque délégation propose un vice-président à l'assemblée. La délégation de la Suisse du Nord-Ouest a donc proposé M. Christian von Wartburg. Il est membre du Grand Conseil de Bâle et président de la commission Regio.

M. Christian von Wartburg : Monsieur le Président, Madame la Regierungspräsidentin Mesdames et Messieurs, je suis très heureux de pouvoir me présenter ce matin devant vous comme candidat pour le mandat de vice-président de ce merveilleux Conseil Rhénan. Je voudrais bien continuer en français, mais mon français étant limité, je n'ose pas le faire et vais poursuivre en allemand.

La coopération transfrontalière est vivante. C'est ce que cette matinée m'aura montré de manière impressionnante. Les sujets sont variés. Ils sont nécessaires. Ils sont d'une importance considérable. Ils sont d'une importance vitale comme nous venons de l'entendre à l'instant dans le domaine des secours. Les frontières, nous avons tous grandi avec elles. Mais elles ne jouent aucun rôle – comme on le voit constamment – par exemple pour les secours ou pour le moustique-tigre, quand cela compte pour de bon.

Depuis que je grandis et fais corps avec cette région, j'ai toujours eu un peu l'impression, dans mes contacts avec beaucoup de gens, que notre région n'est pas suffisamment considérée pour ce qu'elle est vraiment. Du point de vue des Suisses, elle a un peu la réputation d'être une contrée où l'on peut faire avantageusement ses courses à l'étranger. De la perspective des Français ou des Allemands, c'est peut-être un endroit où les salaires sont plus élevés si on travaille dans un autre pays. Je voudrais vraiment m'engager en faveur de notre région qui est l'une des régions les plus passionnantes de toute l'Europe avec cette extraordinaire diversité culturelle qui pulvérise toute frontière, avec cette population admirable qui a vraiment su se souder – ce que le conseil Rhénan montre de façon exemplaire, je crois – pour vivre dans une Europe pacifique, une Europe du vivre-ensemble des régions.

Un mot sur ma personne. J'ai grandi à Riehen, juste à votre droite, sur une colline près de la frontière, ce qui a fait qu'enfant, j'ai sans doute joué plus souvent sur sol allemand que sur sol suisse. Nous étions toujours dans la forêt et la forêt devenait vite allemande. Nous le savions fort bien. C'était quelque peu excitant aussi. J'espère que cette excitation a baissée chez les enfants d'aujourd'hui.

Ensuite, j'ai fait, entre autres, des études de droit à Genève où la langue m'a posé problème. Je le reconnais ouvertement. Puis je suis allé à Bâle, déjà parce que, tout simplement, c'était plus facile de faire son droit en allemand. Aujourd'hui, je suis avocat,

spécialisé en droit pénal. Je suis avocat spécialisé et je plaide surtout des affaires en défense pénale.

Politiquement, je suis dans le parti social-démocrate du canton de Bâle-Ville. Depuis 2012, je suis membre du Grand Conseil. Nous travaillons également de manière trinationale au Grand Conseil de Bâle-Ville. Nous sommes en train d'aménager la ligne de tram n°3 vers Saint-Louis. Vous connaissez cette ligne de tram que nous avons construite ensemble avec les Allemands jusqu'en Allemagne. Notre orientation est très trinationale. J'avais même présenté un projet – avant de savoir qu'un jour je siègerais ici – pour une candidature trinationale comme « Région culturelle Europa », que j'imaginai dans l'espace du Rhin supérieur un peu comme cela avait été fait pour la Ruhr. Je reste persuadé que ce serait une belle entreprise pour continuer de se souder.

Ici, au Conseil Rhénan, je voudrais poser ma candidature pour la fonction de troisième vice-président. Je suis très reconnaissant à mes deux collègues suisses du bureau, Peter Brodbeck et Roland Agustoni. Je suis nouveau ici. Je suis en train d'apprendre. Je suis modeste. Je vais essayer de faire de bonnes contributions. J'espère que j'y réussirai à peu près.

Au niveau des commissions, j'ai l'honneur de participer à la commission Transports, Aménagement du territoire et Entraide en cas de catastrophe. C'est important pour moi en ce sens qu'à Bâle nous travaillons – vous le savez, car cela vous a été présenté – sur le projet d'un RER trinational et avons vraiment besoin du soutien de toute la région. Nous devons nous imposer en Suisse afin de mettre ce projet sur les rails – ou sur la route, comme on voudra. Nous sommes très reconnaissants pour le soutien de taille qui nous vient justement d'Allemagne ou de France, peut-être même jusqu'à l'idée de transformer le RER trinational en une ligne grande distance trinationale afin de raccourcir encore davantage les temps de parcours dans cet espace du nord au sud. Je crois que là, nous faisons quelque chose pour la population, – voire pour nos petits-enfants plutôt que pour nous mêmes ; mais je crois que c'est vraiment quelque chose d'important. Car lorsque nous réfléchissons à quel point il est important de pouvoir se rencontrer, il est essentiel de disposer des infrastructures de transports qui s'imposent.

Je suis, de tout cœur, un Européen. Peut-être l'avez-vous remarqué. Mais je suis également un Suisse. Comme vous le savez, nous autres Suisses nous ne sommes pas encore assez avancés avec l'Union Européenne pour pouvoir y adhérer. Je suis cependant d'avis – et c'est là mon sentiment très personnel, rien d'autre –, que l'UE en ce monde mondialisé représente toujours le seul modèle doté d'une autorité capable de limiter les souverainetés nationales. C'est un grand acquis. C'est plus que ce que l'on pense. Je crois aussi, que dans cette Union Européenne quelque chose survit (ce n'est pas de moi, je cite quelqu'un) qui émane directement des meilleures traditions européennes de la philosophie des Lumières.

L'Union Européenne est un projet de paix et c'est pourquoi, entre autres, elle est la chose la plus importante que nous ayons dans notre région. Elle est symbole de paix, d'un vivre-ensemble paisible. Nous savons tous qu'il n'en a pas toujours été ainsi.

Les projets concrets : mon souhait serait que nous réussissions tous ensemble, sous une forme ou une autre, à améliorer la réalité de la vie de nos concitoyens. Cela commence par de petites choses qui paraissent de peu d'importance. Songez par exemple à un ticket qui vous permettrait de faire Bâle-Fribourg puis Saint-Louis et retour sans avoir à utiliser sept automates différents. Pensez à l'exemple des frais d'itinérance où l'Europe, une fois de plus, fait figure de pionnier. Je viens de lire que l'UE a aboli les frais d'itinérance à compter du 15 juin 2017. Voilà qui change la réalité des gens, leur simplifie la vie. De nos jours, vous avez certainement tous un téléphone portable sur vous. L'itinérance y est activée en permanence. Il est bon que l'UE en ait aboli les frais.

En Suisse, nous faisons de nouveau un peu cavalier seul ; nous devons voir dans notre délégation comment marcher d'un même pas avec vous parce que dans une région frontalière, cela devient bien sûr terriblement compliqué pour les travailleurs frontaliers. Je ne sais pas si vous intervertissez constamment trois cartes SIM. On peut tout faire. Mais en fait, ce n'est pas vraiment nécessaire. De nos jours, il y a des solutions techniques bien plus simples. Je voudrais également contribuer à des solutions de ce genre.

Il me reste à vous remercier pour votre attention. Mettons nous en mouvement ! Je me réjouis de pouvoir collaborer avec vous. Je suis vraiment honoré de pouvoir siéger ici parmi vous. Mettons nous en marche !

Je vous remercie et vous souhaite encore un bel après-midi.

(Applaudissements)

Le président, M. Josef Frey : Je pense que vous avez su montrer que nous pouvons profiter les uns des autres. La partie allemande et la partie française profitent peut-être de la Rega la nuit. Maintenant nous avons fait un pas en avant avec l'UE en ce qui concerne les frais d'itinérance. Cela va donner la possibilité à la Suisse de suivre bientôt en la matière. Mais il faut faire un pas après l'autre. Ceux qui sont les anciens du Conseil Rhénan le savent, Rome ne s'est pas faite en un jour. Nous poursuivons donc notre travail. Votre discours engagé a montré que vous êtes, vous aussi, prêt à faire votre contribution à cet égard.

Le Conseil Rhénan élit M. Christian von Wartburg comme troisième vice-président à la majorité moins une abstention.

Point 10 **Divers**

Le président, M. Josef Frey, se référant à l'échange de courriers contenu dans les documents de séance, dit que les délégués ont encore reçu un document avec les informations les plus récentes du ministère de l'Éducation, de la Jeunesse et des Sports du Bade-Wurtemberg sur la question de l'enseignement du français dans les écoles primaires du Bade-Wurtemberg.

Il annonce que le 13 juillet aura lieu une cérémonie solennelle à la Maison historique des marchands de Fribourg pour le 20^{ième} anniversaire du Conseil Rhénan. Cette cérémonie a spécialement été programmée pour 18h00 afin de permettre aux collègues français de rentrer à temps dans leurs circonscriptions pour le feu d'artifice en l'honneur du 14 juillet. Malheureusement, certaines collisions de date n'ont apparemment pas pu être évitées. Il donne à réfléchir si peut-être cela peut éventuellement se régler par des suppléances, par ex. dans des commissions siégeant en parallèle.

M. Frank Mentrup : Je voudrais revenir sur le sujet « Le français à l'école primaire ». Nous venons de recevoir en document de séance un texte du ministère de l'Éducation. J'aimerais attirer votre attention sur ceci : On se réfère à une étude de Baumert. Si mes souvenirs du temps où j'étais député au Landtag sont bons, M. Baumert n'est pas du tout opposé à ce que l'on commence l'apprentissage d'une langue étrangère déjà dans la première classe du primaire. Il a simplement dit en son temps : Étant donné qu'il n'est manifestement pas possible d'établir plus d'allemand et plus de mathématiques durant les deux premières années, on ferait mieux de prendre ces heures manquantes sur les heures de français. Je redemande, par conséquent, que nous menions cette discussion de manière très fondée en faisant bien préparer les éléments scientifiques nécessaires, afin d'éviter de donner une impression fautive si quelqu'un souhaite approfondir le sujet. Donc, j'attire simplement votre attention sur ce point, après ce que nous avons entendu aujourd'hui. Je vous prie de regarder de près, au cas par cas, pour voir si c'est vraiment en rapport avec l'enseignement des langues étrangères ou, au contraire, lié à d'autres préoccupations.

Mme Gabi Rolland : Je dois malheureusement m'excuser pour la cérémonie des 20 ans du Conseil Rhénan (et non 30 ans comme l'a dit Mme la Conseillère d'État même si parfois le temps paraît long et le travail pénible), parce que malheureusement les commissions du Landtag de Stuttgart se réunissent en même temps. Il ne me sera malheureusement pas possible d'être présente à la cérémonie à l'heure pour 18 heures, car au sein du Bade-Wurtemberg aussi, les temps de parcours de la Deutsche Bahn sont assez longs. C'est pourquoi, je vous présente d'ores et déjà mes excuses. Je vous prierais à l'avenir de bien vouloir peut-être tenir compte du travail des députés et membres dans les assemblées. C'était mon premier point.

Le deuxième, c'est une demande que la délégation allemande a formulé dans sa réunion préalable et m'a priée de vous présenter – surtout à votre rencontre, Monsieur Adrian, en tant que président de la commission Agriculture, Environnement, Climat et Énergie. Nous serions très heureux si nous pouvions nous pencher en commission sur les conséquences du vote des citoyens suisses en faveur d'une sortie du nucléaire ; et le fait que la France a maintenant un nouveau gouvernement avec un appui très fort de la part du parlement. Ajoutons peut-être la suggestion de regarder côté allemand ce que l'exploitant des centrales nucléaires au Bade-Wurtemberg, à savoir Energie Baden-Württemberg, va avoir à faire dans le domaine du démantèlement d'une centrale nucléaire. J'ai déjà jeté un coup d'œil moi-même sur la question et je dois dire que je suis durablement impressionnée par tout ce qui se passe. C'est pourquoi, je vous demande avec instance que notre commission se repenche sur ce sujet.

M. Jean-Marie Belliard : J'ai entendu des choses qui reviennent d'une manière tout à fait récurrente, à savoir les difficultés juridiques, législatives, réglementaires etc. Tout à l'heure, Mme Bärbel Schäfer nous a parlé du schéma que nous mettons en place sur le plan des régions, ce fameux SRADDET et, pas plus tard que vendredi, nous avons une réunion à Nancy qui avait comme sujet justement tout le flux transfrontalier et les échanges transfrontaliers. Ce qui est ressorti, c'est la différence de gouvernance qu'il peut y avoir entre nos pays. On sait très bien qu'entre un pays fédéral qui est quand même beaucoup plus proche et plus réactif qu'un gouvernement français où il faut chaque fois se retourner vis-à-vis de Paris, on se retrouve dans des difficultés et parfois dans un dialogue de sourds. Même si nous sommes en marche et, comme l'a dit tout à l'heure notre président, petit à petit nous avançons, mais il ne faudrait pas non plus que, si nous sommes en marche, ce soit une marche arrière qui soit enclenchée.

Je souhaiterais qu'on réfléchisse, tout au moins pour interpeller nos différents gouvernements (et cela a été la conclusion un peu aussi de cette réunion), qu'il y ait la possibilité que nos gouvernements reconnaissent véritablement un statut des régions transfrontalières, un statut qui puisse nous donner des possibilités d'expérimentation et des possibilités d'exception. Il est évident qu'on ne va pas non plus aller contre la loi, mais il faut qu'il y ait des possibilités d'exception et d'expérimentation. Il ne faut pas qu'on soit dans des dialogues de sourds.

Voilà la suggestion, le message à passer à nos gouvernements !

Le président, M. Josef Frey : Je pense que c'était là encore une importante contribution à la fin. La commission respective du Conseil Rhénan sous la présidence de M. Schnaudigel va se réunir encore cette année pour une réunion conjointe avec la Conférence du Rhin supérieur. Je pense que ce sera encore un signal qui montrera à quel point ce sujet est important. Il faut pouvoir s'exprimer à temps sur des questions d'aménagement du territoire par rapport au voisin. Nous en avons pris bonne note, mais il est vrai qu'il faut faire avancer les choses.

Y a-t-il d'autres questions ? Tel n'est pas le cas. Alors, je voudrais remercier en particulier les collaborateurs du Landratsamt, mais aussi ceux du Landtag qui ont préparé cette session, ainsi que mes collaborateurs du bureau de Lörrach pour le parfait déroulement puisque nous finissons presque pile à l'heure pour nous rendre au buffet auquel vous invite le Landtag de Bade-Wurtemberg. Vous pouvez terminer la réunion sur le verre de l'amitié. Après quoi, je vous souhaite un bon retour chez vous !

Merci beaucoup de votre attention. La séance est levée.

(Applaudissements)

Clôture de séance : 12h36